



PRÉFET
DE LA
MOSELLE

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



Rapport d'activités

2015

*Direction Départementale
des Territoires de la Moselle*





Comment pourrais-je introduire le bilan de l'activité d'une année à laquelle ni Marc MENEGHIN, directeur-adjoint, ni moi-même avons contribué, autrement qu'en rendant hommage au travail de tous les collaborateurs de la DDT ? 2015, une année comme les autres, c'est-à-dire riche et chargée d'actualité, me direz-vous !

Oui, mais rappelez-vous ...

- la réforme territoriale, la naissance de la région ACAL, le transfert de l'autorité de gestion des crédits FEADER à la Région et la publication de la loi NOTRE et ses nombreuses répercussions sur nos missions aménagement, habitat : c'était en 2015 ;
- le débat public sur le projet A31 Bis, l'accueil du grand rassemblement « vie et lumière » des gens du voyage en Moselle et le concours national de labour Terre de Jim à Metz : c'était aussi en 2015 ;
- la crise agricole liée à l'effondrement des cours du lait, des céréales et de la viande, la sécheresse qui a affecté nos exploitations d'élevage, ou encore la mise à jour des bases pour l'application des nouvelles modalités de déclaration de la PAC : c'était également en 2015 ;
- la publication de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la publication d'un nouveau SDAGE pour le bassin Rhin-Meuse, l'extension de la zone vulnérable en application de la directive nitrates ou encore le lancement du travail de cartographie des cours d'eau c'était encore en 2015 ;
- et j'ai omis de parler du nouveau programme de renouvellement urbain, du renouvellement des baux de chasse communaux, de la réforme du permis de conduire...

Mais dans ce contexte mouvant et toujours renouvelé, n'attend-on pas aussi des agents de la DDT qu'ils soient les garants de la continuité des missions de service public et de la neutralité, propres à l'engagement de l'État ? Le défi est bien là : discerner les vrais enjeux, adapter nos missions à l'évolution du contexte et si possible l'anticiper, garantir une qualité de service public toujours égale et auprès de tous les concitoyens, défendre les valeurs de la République, tout particulièrement lorsqu'elles sont mises à mal, comme ce fut le cas si tristement en 2015. Là sont les valeurs qui guident au jour le jour l'activité des agents de la DDT, cette activité que je vous invite à découvrir à travers ce document revisité dans sa forme : il vous propose, pour chacun des principaux thèmes de notre activité, les principales missions de la DDT, quelques chiffres clé, les faits marquants de 2015 ainsi qu'un premier aperçu de nos missions en 2016.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture !

Björn DESMET

**PLANIFICATION
AMÉNAGEMENT ET
CONNAISSANCE DES
TERRITOIRES 4**

POLITIQUE DE L'EAU 6

**PROTECTION DES
MILIEUX NATURELS
ET DES PAYSAGES 8**

**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE 10**

**AGRICULTURE ET
FORÊT 12**

LOGEMENT HABITAT 14

**RÉNOVATION
URBAINE 16**

**ACCESSIBILITÉ
CONSTRUCTION 18**

**PRÉVENTION
DES RISQUES ET 20
GESTION DE CRISE**

**EDUCATION, SÉCURITÉ
ET CIRCULATION 22
ROUTIÈRE**

VIE DU SERVICE 24

GLOSSAIRE 26

ORGANIGRAMME 28

Planification aménagement et connaissance des territoires

Missions de la DDT dans ce domaine

La DDT porte les politiques de l'État en matière d'aménagement et de développement durable des territoires, et s'assure de la prise en compte et de l'intégration dans les documents d'urbanisme et dans les grands projets des enjeux de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières, en matière de logement, d'offre commerciale, de déplacement, d'environnement, de risques... Elle accompagne l'élaboration des documents d'urbanisme, des plans de déplacement urbains, veille à leur compatibilité avec les règles ou documents qui s'imposent, et assure le contrôle de légalité.

Elle instruit les actes d'urbanisme délivrés au nom de l'État et accompagne les services instructeurs des collectivités. Elle instruit également les autorisations commerciales, pilote l'élaboration des cartes de bruit des infrastructures de transport et la résorption des points noirs du bruit. Elle incite les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'aménagement et de ville durable et assure le portage local des appels à projets nationaux pour les domaines qui la concernent.

quelques chiffres...

2015 en Moselle

- 730 communes
- 33 structures intercommunales
- 4 SCOT approuvés
- 2 SCOT en révision
- 1 SCOT en élaboration
- 460 logements hors commune de Thionville (points noirs du bruit)
- 186 PLU
- 125 POS
- 201 Cartes Communales
- 30 PLU Grenelle
- 187 RNU

Faits marquants 2015

en termes d'accompagnement des collectivités et de suivi.

PLU

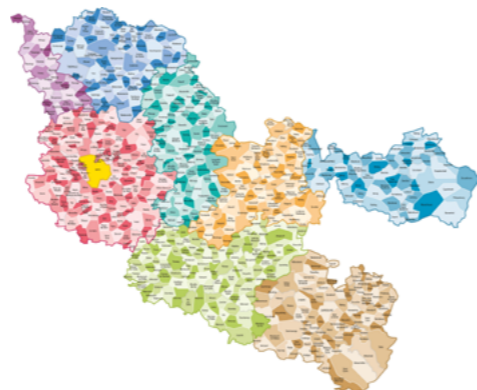
Les dispositions de la loi « ALUR » de mars 2014, qui prévoient, entre autres, la caducité des POS au 1er janvier 2016 en l'absence de lancement d'une procédure de révision en PLU, ont eu un effet notoire en termes d'accroissement du nombre de procédures de planification lancées par les collectivités. 121 procédures d'élaboration ou d'évolution ont été prescrites ou approuvées en 2015. 1 élaboration de PLU a été prescrite et 5 ont été approuvées. 58 procédures de révision de POS ou de PLU ont été prescrites et 9 procédures de ce type ont été approuvées. 7 révisions allégées, 20 modifications, 15 modifications simplifiées et 5 mises en compatibilité ont été approuvées. Ce sont au total 45 porter à connaissance et 14 avis sur PLU arrêtés qui ont été produits.

Cartes communales

En 2015, 9 procédures de cartes communales ont été approuvées (5 élaborations et 4 révisions). Dans le même temps, 27 nouvelles procédures ont démarré (18 élaborations et 9 révisions).

Ville durable

L'appel à projet national « territoires à risque » mené en 2014 par le ministère sur les territoires de la vallée de la Fensch et de la vallée de l'Orne (54) a été clôturé en 2015 par une réunion de restitution à Paris. Il a été poursuivi au niveau de la vallée de la Fensch par des prestations complémentaires menées sur la ZAC de la Paix en vue d'étudier la faisabilité d'un écoquartier.



SCoT

Suite à l'approbation de 3 SCoT en 2014 et à la définition partagée des critères d'examen de chacun de ces SCoT, la DDT a mis en œuvre en 2015 une démarche d'analyse systématique de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux « dormants ». Cette démarche a pour objectif de pouvoir informer les élus des communes concernées d'une éventuelle incompatibilité de leur document avec le SCoT afin qu'ils puissent mettre en œuvre dans le délai de trois ans requis par les textes une procédure d'évolution de ce document. Menée en liens étroits avec les équipes techniques des SCoT concernés, cette démarche se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2016.

Les études pour l'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ont démarré en juin 2015. En septembre, la DDT a présenté aux élus le porter à connaissance et les enjeux de l'État. Le diagnostic sera validé au printemps 2016 et les travaux sur le PADD devraient s'achever fin 2016. Dans le cadre de la révision en cours du SCoT du Val de Rosselle, une extension du périmètre à la communauté de communes de la Houve a été actée par arrêté préfectoral du 18 septembre 2015. Les études auxquelles la DDT est largement associée sont menées parallèlement sur le périmètre initial et sur le nouveau secteur. Le porter à connaissance et les enjeux de l'Etat ont été présentés aux élus.

Le périmètre du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM) a été étendu à la communauté de communes du Pays boulogneois par arrêté préfectoral du 17 juin 2015 et la révision du SCoT a été prescrite par délibération du Comité syndical du 15 décembre 2015. Une Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) est en cours de préparation à l'échelle du SCOTAM. L'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale courant 2016 est susceptible d'avoir des répercussions sur les périmètres actuels des SCoT.

Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Suite à la prescription de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Rohrbach les Bitches en décembre 2014, deux autres projets de PLUi ont vu le jour en 2015 : celui de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (qui tiendra lieu également de Plan Local de l'Habitat (PLH)) et celui de la communauté de communes du Pays de Bitches. Ces procédures de planification représentent un enjeu fort pour les territoires concernés et pour la DDT qui y consacre des moyens renforcés

Faits marquants 2015

Déplacements

La DDT s'est mobilisée dans le cadre du débat public concernant le projet A31 Bis organisé par la Commission Particulière du Débat Public du 15 avril au 30 septembre 2015 ; elle a suivi l'avancement des études visant à la réalisation d'un TCSP transfrontalier entre Sarrebruck et Forbach. et la mise en place d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités Eurozone à Hambach.

Aménagement commercial

L'année 2015 a été marquée l'instauration d'une autorisation unique (permis de construire et autorisation d'exploitation commerciale) par la Loi Artisanat, Commerce et Très Petites Entreprises. Des séances d'information ont été menées auprès des membres de la CDAC et des services instructeurs des permis de construire.

Dans le cadre de la poursuite de l'Atelier National Territoires Economiques de 2012, la préfecture et la DDT ont réuni, à deux reprises, les acteurs concernés par la zone commerciale Actisud. Ces réunions ont porté sur les pistes d'amélioration de la desserte de la zone commerciale et la gouvernance à mettre en place pour les initier.

La mission Déplacements a émis 8 avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour la création de 23 856 m2 de surface de vente. Le ralentissement de l'activité en Moselle par rapport aux années précédentes suit la tendance observée au niveau national et s'explique notamment par la frilosité des promoteurs face à la nouvelle réglementation, la poursuite du ralentissement de l'activité économique, la saturation de l'offre, le développement de friches sur les programmes commerciaux neufs.

Droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des collectivités locales est une prestation exercée par la DDT pour le compte des communes ou de leurs groupements, à des conditions précises et sur une base conventionnelle.

Les objectifs de l'État de faire monter en puissance l'intercommunalité et de prioriser ses interventions l'ont conduit à revoir la configuration de la filière « Application du Droit des Sols ». Les dispositions de la loi « ALUR » entrées en vigueur le 1er juillet 2015. réservent désormais la mise à disposition des moyens de l'État pour l'application du droit des sols (ADS) aux seules communes compétentes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comptent moins de 10 000 habitants ou, s'ils en ont la compétence, aux EPCI de moins de 10 000 habitants, taille à mettre en rapport avec la réforme actuelle de l'intercommunalité et le seuil des 15 000.

La réorganisation de la filière ADS a fait l'objet d'une démarche de projet de service et a abouti courant juillet 2015 pour une mise en œuvre au 1er septembre 2015.

La reprise de l'instruction par les collectivités territoriales implique une diminution de l'effectif des instructeurs ADS, le volume de l'activité passant de 9 000 en 2014 à environ 1 500 autorisations d'urbanisme au 1er janvier 2017. De 42 agents (36 ETP) début 2014, la filière compte aujourd'hui 22 personnes (20 ETP).

Ainsi le pilotage et l'animation renforcée se fait au siège de la DDT, avec une mission de contrôle de l'urbanisme et de la fiscalité ; un pôle ADS de 10 instructeurs, réparti sur les DT de Sarreguemines et de Sarrebourg, assure l'instruction des dossiers sur l'ensemble du département, et un pôle fiscalité de 7 instructrices réparti sur les 3 DT est piloté par une référente basée au siège à Metz.

La DDT a également accompagné les collectivités locales dans leur organisation, notamment pour la reprise de l'instruction et l'organisation de leur service instructeur ADS. Le réseau actuel entre collectivités et le service ADS de la DDT est renforcé et se réunit trimestriellement. Il est piloté par la DDT, en lien avec les services instructeurs de Metz Métropole et ceux du Val de Fensch.

Bruit des infrastructures de transport

Le comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit a été l'occasion de rappeler les obligations fixées par la directive européenne du 25 juin 2002 et faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales et de constater un retard pour un certain nombre de ces dernières. Il a été décidé lors de ce COPIL de procéder à la résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé de Moselle. Dans le département, 460 logements ont été pré-identifiés comme point noir du bruit à partir du PPBE des grandes infrastructures de l'État - 2ième échéance. Cette démarche fera l'objet d'un marché de services qui sera lancé début 2016, l'année 2015 étant consacrée à la rédaction et la validation du marché.

La DDT a été sollicitée par le Ministère de la défense afin de définir les zones de bruit de l'avant-projet de plan d'exposition au bruit aéroportuaire (PEB) de Phalsbourg-Bourscheid. Après échanges et consultations, le projet finalisé a été transmis pour validation au Ministère de la défense fin 2015. A réception, la DDT engagera la procédure d'arrêt de ce plan.

Perspectives 2016

Les principaux enjeux en matière de planification porteront sur les SCOT et les PLU intercommunaux, en intégrant les conséquences de la redéfinition des périmètres des intercommunalités. En parallèle, de nombreuses procédures de révision de POS en PLU ont été lancées et devront être accompagnées.

Les premiers projets de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Alzette-Belval sortent et nécessitent déjà un accompagnement appuyé : planification, instruction du droit des sols, environnement, police de l'eau...

En ADS, 2016 permettra :

- d'asseoir la nouvelle organisation de la filière,
- de renforcer les missions en matière de police de l'urbanisme,
- d'anticiper la perte de l'instruction des communes à carte communale au 1er janvier 2017, avec en perspective un restant d'une centaine de communes, soit environ 1 500 dossiers par an à instruire.

Les enjeux principaux en matière de déplacement porteront sur le PDU de l'agglomération messine et l'enquête ménage, la poursuite des réflexions sur les déplacements à l'échelle du SCOT Val de Rosselle (compétence, projet), les suites données au projet A31 Bis.

Dans le domaine du bruit des infrastructures de transport, le marché de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national a été lancé et va être mis en œuvre. La mise à jour et l'élaboration des cartes de bruits en application de la directive européenne sera poursuivie.

Un colloque sur le commerce va être organisé en fin d'année, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés dans un objectif d'échange, de pédagogie et de partage des outils dont peuvent se saisir les collectivités pour définir et mettre en



Missions de la DDT dans ce domaine

La DDT assure des missions de polices de l'eau administrative et judiciaire, avec pour objectifs de préserver ou de restaurer des milieux aquatiques de qualité. La DDT porte, suit et contrôle la mise en œuvre des grandes politiques nationales dans le domaine de l'eau : directive cadre sur l'eau, directive eaux résiduaires urbaines, directive nitrates... En lien avec les partenaires de la MISEN, elle met en œuvre les actions du programme d'actions opérationnelles territorialisé (PAOT) qui visent à l'atteinte de ce bon état des masses d'eau.

Elle assure l'instruction des dossiers liés à des procédures loi sur l'eau, et contrôle le respect des prescriptions, émet des avis sur les dossiers, projets, plans et programmes pouvant avoir un impact sur les milieux aquatiques. Elle instruit les procédures liées à l'épandage des boues de station d'épuration, à la gestion des eaux pluviales, aux forages, aux drainages, aux travaux en cours d'eau ou en zones humides, aux plans d'eau...

quelques chiffres...

- 107 dossiers instruits dont 98 soumis à déclaration et 9 à autorisation
- 50 porters à connaissance
- 4 dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- 13 dossiers loi sur l'eau (autorisation et dérogation Nickel) présenté en CODERST
- 150 contrôles bureau et 120 contrôles terrain (380 homme.jour (HJ))
- 30 HJ sur la cartographie des cours d'eau
- 9 agents assermentés au titre de la police de l'eau
- 8265 km de cours d'eau identifiés

SDAGE-PAOT

2015 a été l'année de finalisation du nouveau SDAGE 2016-2021.

La déclinaison opérationnelle triennale de son programme de mesures (PDM), à l'échelle du département en Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), a été lancée dès 2015, sur la base d'outils et de méthodes élaborés par le secrétariat technique de bassin (STB). Ce PAOT 2016-2021 détermine les actions et le calendrier pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau (amélioration de l'état des masses d'eau les plus menacées du département et atteinte du bon état des masses d'eau). Ce plan se décline selon quatre volets d'actions : hydromorphologie, assainissement, captages et industries.

Réforme de l'intercommunalité

La loi Notre prévoit la prise de compétence eau et assainissement au niveau de chaque EPCI, à l'échéance 2020, et en conséquence la disparition des syndicats inclus totalement au sein d'un EPCI. Elle prévoit également la modification des périmètres intercommunaux en fixant un seuil minimum de 15 000 habitants.

Ces deux perspectives nécessitent une analyse de leurs conséquences sur la future répartition des compétences et de leur mise en œuvre, une information et un accompagnement des collectivités. Les premiers travaux ont été menés en 2015.

Mission Inter service de l'Eau et de la Nature (MISEN)

La Mission Inter services de l'Eau et de la Nature (MISEN) réunit l'ensemble des services de l'État et des établissements publics en charge des politiques de l'eau et de la nature : DDT, DREAL, DDPP, ARS, Agence de l'Eau, ONEMA, ONCFS.

En 2015, le protocole quadripartite actualisé a été signé par le préfet, les procureurs des parquets, l'ONEMA et l'ONCFS avec pour but d'identifier les enjeux locaux, construire une politique de contrôle cohérente afin d'articuler réponses pénales et administratives et ainsi garantir la réparation adéquate des dommages subis par l'environnement dans le domaine de l'eau, la nature et les paysages.

SAGE

Les quatre inspecteurs des bassins houiller et ferrifère ont participé aux réunions (CLE et bureau) des deux SAGE ainsi qu'à la contribution d'une note de doctrine Zone humide pour le bassin ferrifère. L'approbation du SAGE du bassin ferrifère en mars 2015, a conduit à un gros travail

d'information des pétitionnaires sur la prise en compte du SAGE dans leur projet.

Le SAGE bassin houiller sera approuvé d'ici fin 2016.

Pêche

Le renouvellement des conseils d'administration des 54 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection de Milieu Aquatique en Moselle a été effectué fin 2015, avec en perspective les élections de la fédération départementale et le renouvellement des baux de pêche en 2016.

Pédagogie - contrôles

La DDT mène à la fois des actions de contrôle et de pédagogie, en lien avec l'ONEMA.

Elle est intervenue en particulier dans des formations organisées par la chambre départementale d'agriculture à destination des agriculteurs sur l'application de la loi sur l'eau aux cours d'eau, en particulier pour leur entretien. Les contrôles administratifs ont porté prioritairement sur les documents réglementaires liés à l'assainissement (bilan annuel, manuel d'autosurveillance). Il ont été complétés par des contrôles terrain.

Les systèmes de collecte et d'assainissement des eaux usées ont fait l'objet de contrôles en application du plan de contrôle validé en MISEN stratégique. La mise en demeure du SEAFF pour défaut de collecte a été finalisée et signée, fixant un calendrier de régularisation concerté avec le syndicat.



Faits marquants 2015

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et du programme de simplification administrative, le Gouvernement a décidé la mise en place d'une autorisation environnementale unique pour les projets soumis à la loi sur l'eau, dite Autorisation Unique IOTA, visant à fusionner ou coordonner différentes procédures administratives concernant un même projet. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a généralisé à l'ensemble du territoire national l'expérimentation de cette nouvelle procédure. Les premiers dossiers ont été déposés en 2015.

Une instruction du 3 juin 2016 de la Ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie a demandé aux services d'établir une cartographie locale des cours d'eau avec un objectif de couverture de 2/3 du territoire national pour la fin de l'année 2015.

Pour le département de la Moselle, l'un des principes retenus a été d'associer à la démarche l'ensemble des acteurs le plus en amont possible, notamment la profession agricole, les syndicats de rivière, la fédération de pêche ou les collectivités territoriales. Deux comités de pilotage, ainsi que des comités techniques, ont été réunis, pour valider la méthode, en particulier une première phase d'expérimentation, pour faire le bilan et définir les perspectives 2016.

Selon un rythme hebdomadaire, des équipes pilotées par la DDT et l'ONEMA parcourent l'ensemble des linéaires de cours d'eau des territoires retenus accompagnées par les agriculteurs, syndicats de rivière et fédération de pêche, dans un fonctionnement constructif et efficace. Au 15 décembre, la cartographie complète des quatre bassins hydrographiques tests représentait 3 % de la surface du département, objectif prévu et annoncé dès cet été au Ministère via la DREAL.



Sept des huit captages mosellans désignés en 2009 "Captages Grenelle" du fait de leur vulnérabilité aux pollutions diffuses notamment d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides) ont fait l'objet en 2015 d'un arrêté préfectoral établissant le plan d'actions visant à la reconquête de la qualité de l'eau.

La liste nationale de 500 captages Grenelle a été étendue, à l'issue de la deuxième Conférence environnementale de septembre 2013, à 1000 captages prioritaires. Ainsi, sept nouveaux captages prioritaires ont été désignés en Moselle.

La directive européenne relative à la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole, dite directive « nitrates », est appliquée en France sur un territoire appelé zone vulnérable aux pollutions par les nitrates. Une importante révision de la zone vulnérable a été conduite en 2015 sur le bassin Rhin-Meuse : l'arrêté préfectoral du 8/10/2015 portant désignation des communes concernées ajoute 88 nouvelles communes aux 151 communes de la zone vulnérable historique en Moselle.



Perspectives 2016

Adoption du PAOT et validation du plan de contrôle lors de la MISEN stratégique d'avril. Ce PAOT, ainsi que les conséquences de la loi Notre sur les compétences eau-assainissement et l'intercommunalité feront l'objet d'une communication auprès des collectivités lors de réunions d'arrondissement présidées par les sous-préfets.

Poursuite de l'instruction des premiers dossiers d'autorisation unique IOTA

Renouvellement des baux de pêche dans la suite des élections de la fédération départementale.

Communication et mise en œuvre du règlement du SAGE du bassin houiller, suite à son approbation

Accélération du rythme de cartographie des cours d'eau visant une couverture des 2/3 de la Moselle fin 2017. La mise en ligne progressive des cartes sur le site Internet de la préfecture débutera début 2016.

Définition des aires d'alimentation des captages et les diagnostics territoriaux multi-pressions des captages « Conférence environnementale »

Bilan des changements de pratiques agricoles suite au cycle d'animation de trois ans sur les captages Grenelle qui arrive à échéance en octobre 2016. Les nouvelles pistes d'actions s'articulent autour de la gestion fine des effluents organiques par le compostage et la méthanisation, la maîtrise du foncier agricole dans et autour des aires d'alimentations de captages et l'organisation de filières de valorisation des produits de l'élevage en circuits de proximité avec cahiers des charges environnementaux.

Publication prévue au printemps 2016 du second arrêté préfectoral portant délimitation de la nouvelle zone vulnérable sur le bassin Rhin-Meuse (à l'échelle des masses d'eau). Communication sous forme de réunions publiques d'information auprès de la profession agricole et des collectivités concernées par cette extension (bassin amont de la Nied française, bassin aval de l'Orne et bassin de la Boler).

Faits marquants 2015

Missions de la DDT dans ce domaine

Dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, la DDT est chargée de porter les politiques de l'État à l'échelon départemental, de les croiser et de les coordonner avec celles de l'eau, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat...

Cela passe par la coordination des différentes réglementations, applicables aux projets d'aménagement selon les différentes procédures (droits des sols, ICPE, police de l'eau...) et par l'instruction des évaluations d'incidence et des contrats Natura 2000.

La DDT assure ainsi :

- le pilotage des thématiques Natura 2000, trames vertes et bleues, paysages, publicité, bruit aéroportuaire,
- la bonne prise en compte des politiques espèces protégées, en déclinaison des plans nationaux d'action (PNA),
- l'agrément des associations de protection de l'environnement,
- le secrétariat départemental de l'autorité environnementale...

Le service est chargé d'assurer en amont de tout projet, une parfaite intégration des enjeux liés à l'environnement dans les domaines de l'aménagement et de la planification.

Les polices administrative et judiciaire de la nature assurent le contrôle a posteriori, en lien avec les autres services et sous coordination de la MISEN.

Promotion et protection de la biodiversité

Trame verte et Bleue et Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine (SRCE) a été approuvé par le Conseil Régional début novembre 2015 puis adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015. Il doit maintenant être mis en œuvre sur une durée de 6 ans. Associés à son élaboration, les services de la DDT sont maintenant chargés de garantir sa juste et bonne prise en compte dans les plans, projets et programmes.

En outre, les haies et leurs continuums, éléments composant les trames vertes locales, sont au centre d'une étude départementale et partenariale avec la chambre d'agriculture de Moselle initiée par la mission interservice de l'eau et de la nature.

Dispositif mosellan d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN 2000)

Dans la perspective du développement des missions inhérentes à l'animation de la politique Natura 2000 en département, la DDT a proposé à la DREAL la prise en charge du suivi administratif de 8 nouveaux sites Natura 2000 : ce qui porte à 14 le nombre total de sites suivis par la DDT (sur un total départemental de 25).

Le plan de communication sur le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) s'est, quant à lui, poursuivi en 2015 notamment par des actions très ciblées :

- la réalisation d'une plaquette spécifique à destination des exploitants agricoles,
- l'information des services instructeurs ADS des collectivités locales,
- la production d'un formulaire-type pour les exploitants d'installations classées au regard de la protection de l'environnement (ICPE, sous régime de déclaration et d'enregistrement).

Parallèlement, le conseil aux porteurs de projet est réalisé en continu par la DDT : sur demande ou au sein des comités de pilotage Natura 2000 par exemple.

La DDT instruit le « régime propre des évaluations des incidences Natura 2000 » et intervient en appui des services instructeurs du régime administratif classique ; les contrôles de terrain, par exemple pour les manifestations sportives, sont réalisés avec l'appui de l'ONCFS.

Contrats Natura 2000

Le nouveau Programme de Développement Rural Régional (PDRR) concernant l'utilisation des fonds FEADER pour la période 2014-2020 a été validé par la Commission Européenne fin 2015. Dans

l'attente de cette validation et de la mise en place de l'organisation concernant l'instruction des dossiers avec la Région, désormais autorité de gestion des crédits FEADER, aucun engagement financier n'a pu être pris au titre du FEADER cette année. Aussi, afin de relancer les actions de gestion et de conservation propres aux sites Natura 2000, le MEEM a délégué des crédits exceptionnels au cours du dernier trimestre de l'année.

En parallèle, la DDT a procédé à la liquidation des contrats engagés sous l'ancienne programmation (2007-2013) et toujours en cours de validité (la fin des paiements de la précédente programmation ayant été fixée au 31/12/2015).

Espèces protégées

A travers une conférence technique sur le milan royal, la DDT a proposé, à l'ensemble de ses services et partenaires de découvrir le plan d'action régional en faveur de ce rapace, jadis emblématique dans nos territoires.

Depuis 2 ans, les plans d'action régionaux et nationaux en faveur des espèces patrimoniales et menacées localement ont fait l'objet d'un travail d'acculturation en DDT, notamment par la rédaction de « fiches techniques espèces ».

Police de la Nature

Deux agents ont été commissionnés et assermentés en 2015. Amenés à réaliser essentiellement des contrôles administratifs, ils peuvent également piloter, participer ou commander des contrôles interservices, en collaboration étroite avec les inspecteurs exerçant la police de l'eau, mais aussi les inspecteurs de l'environnement de la DREAL, de l'ONEMA et de l'ONCFS.

Les contrôles sont effectués dans le cadre de la réglementation Natura 2000 en priorité et conformément au plan contrôle départemental « eau-nature » validé annuellement par le préfet de Moselle.

Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

De la CDCEA à la CDPENAF

En 2015, les prérogatives de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) ont été étendues : le décret d'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a été publié le 9 juin 2015, créant à compter du 1er août 2015 une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Suite à la consultation des structures associées, l'arrêté de composition de la CDPENAF Moselle a été signé en septembre 2015.

Faits marquants 2015

Prévention des nuisances

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets

La DDT participe au plan national de lutte contre les dépôts sauvages, engagé en 2012. En 2015, douze dépôts de déchets sauvages, non inertes, ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation auprès des maires au titre de leurs compétences sécurité et salubrité publique. Depuis le lancement de ce plan plus d'une centaine de signalements ont fait l'objet de cette démarche auprès des élus.

Publicité et protection des paysages

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions de la Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) concernant la stricte limitation des préenseignes dérogatoires et la fin du délai de mise en conformité des dispositifs publicitaires. Cette échéance a été anticipée par la définition d'une stratégie d'intervention et l'élaboration d'un plan de communication régional (colloque, courriers aux annonceurs, professionnels...). En Moselle, un réseau départemental dédié à la police de la publicité a été mis en place et un plan de contrôle a été validé par le Préfet.

Les dispositions de la Loi ENE encouragent les collectivités à réviser ou à réaliser des règlements locaux de publicité. En effet, le Préfet de département exerce les compétences en matière de police de la publicité, sauf dans les communes dotées d'un règlement local de publicité extérieure (RLP). En 2015, la ville de Metz s'est dotée d'un RLP nouvelle génération.

Protection de l'atmosphère

Le projet d'arrêté concernant le brûlage de déchets verts est désormais finalisé. La consultation des organismes partenaires est terminée. La consultation du public est prévue pour début 2016. L'arrêté rappelle les interdictions en vigueur et le cadre à respecter pour les détenteurs de dérogations.

Renouvellement des baux de chasse communaux :

La procédure de renouvellement des baux de chasse communaux, liée au droit local alsacien-mosellan a été finalisée en 2015. Au 2 février 2015, 1050 lots communaux ont été loués et 1600 réserves constituées pour une durée de 9 ans.

Une base de données répertoriant chaque détenteur d'un lot de chasse a été constituée en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de la Moselle de façon notamment à simplifier les démarches administratives pour les chasseurs.

Gestion des sangliers :

La DDT a poursuivi l'animation du comité départemental de suivi des dégâts de sangliers.

Après avoir réalisé un bilan du dispositif « point noir » arrivé à échéance, le comité a maintenu ses actions de régulation des sangliers afin d'envisager dès 2016 la mise en place d'un nouveau dispositif.

Installation du comité départemental « cervidés » :

Conformément aux préconisations du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique approuvé en 2014, la DDT a procédé en février 2015 à l'installation de comité départemental cervidés, nouvelle instance partenariale relative à la gestion des cervidés (à l'instar du travail conduit depuis plusieurs années avec succès en matière de sangliers à travers le comité départemental sangliers). Les premiers travaux du comité ont été consacrés à la définition des actions à mener et des secteurs sur lesquels elles pourraient être mises en œuvre.

quelques chiffres...

- 26 sites Natura 2000
- 15 sites classés, 11 sites inscrits
- 4 agents assermentés police de la nature (dont 2 nouveaux)
- Natura 2000 : 4 dossiers instruits en régime propre et 9 analyse de cas concluant à la non soumission à EIN,
- 95 dossiers en régime administratif classique
- 5 demandes de subvention (335 086 €) et 9 demandes de paiement (94 472 €)
- 7 contrôles administratifs dont 5 avec rapport de manquement administratif suivi d'une mise en demeure pour 2
- 13 demandes de défrichement
- 10 avis de contexte pour l'autorité environnementale
- 8 avis ICPE
- 12 dépôts de déchets sauvages avec rappel à la réglementation
- 149 éoliennes sont autorisées en Moselle au 31/12/15, dont 97 en service, 52 avec PC non encore mis en oeuvre
- publicité: 190 demandes, 83 signalements
- enseignes: 6 arrêtés préfectoraux d'autorisation, 2 refus, 36 rappels à la réglementation
- 3 arrêtés préfectoraux de mise en demeure
- CDPENAF: 28 documents d'urbanisme, 3 délibérations motivées, 25 PC examinés

Perspectives 2016

Nouvelle articulation des missions DDT et DREAL sur le pilotage des sites Natura 2000, les arrêtés de protection du biotope, le secrétariat et les contributions à l'avis de l'autorité environnementale... du fait de la réforme territoriale

Prise en compte des dispositions de la loi sur la biodiversité et la création de l'agence nationale de la biodiversité, la modernisation des évaluations environnementales et des études d'impact

Consolidation de la procédure d'instruction des autorisations uniques ICPE et IOTA.

Déclinaison de la trame verte et bleue du SRCE dans les documents d'urbanisme, en premier lieu dans les SCOT.

Communication des travaux engagés sur les haies, en particulier vers la profession agricole.

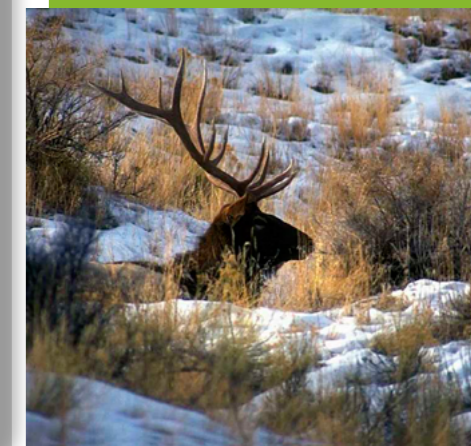
Actualisation de la charte du foncier du fait de l'élargissement aux espaces naturels et forestiers des compétences de la CDPENAF

Recensement des friches ré-exploitable par l'agriculture, et des biens forestiers sans maître

Première télédéclaration par Internet des demandes de plan de chasse cervidés

Numérisation de tous lots de chasse suite au renouvellement des baux intervenu en 2015.

Constitution d'un réseau d'observateurs Loup-Lynx par la formation à l'automne 2016 d'une trentaine d'observateurs de terrain avec l'appui du Centre national d'étude et de recherche appliquée (CNERA)



Missions de la DDT dans ce domaine

La loi « transition énergétique pour la croissance verte »

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie),
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets),
- faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants),
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

C'est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – dans une croissance verte créatrice d'activités nouvelles et d'emplois durables.

Tous les secteurs d'activité sont impactés à travers les sept axes clairement identifiés :

- rénover les bâtiments,
- développer les transports propres,
- lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire,
- favoriser les énergies renouvelables,
- renforcer la sécurité nucléaire et l'information des citoyens,
- simplifier les procédures,
- financer et accompagner la transition énergétique.

Cette loi concerne dont de nombreux pans d'activité de la DDT : rénovation thermique des logements, soutien à l'aménagement durable, production d'énergie renouvelable, soutien aux transports propres, approvisionnement local en restauration collective, lutte contre le gaspillage, production agricole économe en intrants, ...

quelques chiffres :

- En Moselle :**
- 6 méthaniseurs fonctionnels (1 en construction, 9 sont en cours d'instruction, 7 sont à l'étude)
 - 3 400 000 ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie
 - 6 collectivités sont engagées dans un projet territorial de développement durable (PCET)
 - 823 logements aidés au titre du programme «habiter mieux»
 - 27 éoliennes en services

Méthanisation

A fin 2015, 6 méthaniseurs sont fonctionnels en Moselle, 1 en construction, 9 sont en cours d'instruction et 7 sont à l'étude.

La DDT participe à la promotion de la filière auprès des exploitants agricoles et des collectivités, à l'information et à l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs relations notamment avec les services de l'Etat en charge des réglementations encadrant ce type de projets.

A noter pour 2015, la parution d'un guide avec tous les contacts en Lorraine, la revalorisation des tarifs de rachat de l'électricité et le début de la mise en œuvre de l'autorisation unique, autant d'avancées favorables au développement de ce type de projets.

Soutien à l'énergie éolienne

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte instaure l'autorisation des projets de parc éoliens. La procédure et les circuits de contribution internes à la DDT sont définis.

Fin 2015, le total des éoliennes autorisées est de 149 en Moselle : 97 sont en service, 52 disposent d'un permis de construire mais ne sont pas encore en fonctionnement.

"Habiter mieux" en Moselle

Près de 3 400 000 ménages consacrent plus de 10 % de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie (exploitation de l'Enquête Nationale Logement 2006). Parmi ces ménages, 87 %

sont logés dans le parc privé et 62 % sont propriétaires de leur logement. Il s'agit pour l'essentiel de ménages défavorisés, mais aussi de ménages modestes.

Il est estimé que pour au moins 10 % des cas, l'amélioration de la performance énergétique du logement constituerait un moyen décisif pour réduire les factures énergétiques et/ou permettre aux ménages de revenir à un niveau de confort thermique minimal.

823 logements ont bénéficié de l'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux » en 2015 en Moselle, le gain énergétique moyen atteint après travaux pour un montant de 2 700 000€ est de près de 38 % et une étiquette énergétique supérieure à D pour plus de 50 % des logements réhabilités.

Les conditions d'octroi de l'aide « Habiter Mieux » :

- être propriétaire occupant de son logement,
- bénéficier d'une subvention de l'Anah (et donc respecter les règles d'octroi de ces aides),
- réaliser des travaux améliorant d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

Faits marquants 2015

Un programme national doté de 1,35 Md€ sur la période 2010-2017

Dans le cadre des investissements d'avenir, le Gouvernement a donc décidé d'affecter 500 M€ à la rénovation thermique de 300 000 logements privés énergivores occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes sur la période 2010-2017 (135 000 logements traités d'ici 2013 et 165 000 logements entre 2014 à 2017).

L'Agence nationale de l'habitat, qui est chargée de la mise en œuvre de ce programme, mobilisera 600 M€ spécifiquement consacrés à la rénovation thermique. Les principaux fournisseurs d'énergie (EDF, GFD-Suez et Total) participeront au programme « Habiter Mieux », à hauteur de 250 millions d'euros, dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le programme Habiter Mieux apporte une réponse durable pour les ménages modestes et très modestes propriétaires de logements énergivores car il permet d'intervenir à la source du problème : le bâti.

Les conditions d'octroi de l'aide « Habiter Mieux » :

- être propriétaire occupant de son logement,
- bénéficier d'une subvention de l'Anah (et donc respecter les règles d'octroi de ces aides),
- réaliser des travaux améliorant d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

823 logements ont bénéficié de l'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux » en 2015 en Moselle, le gain énergétique moyen atteint après travaux pour un montant de 2 700 000€ est de près de 38 % et une étiquette énergétique supérieure à D pour plus de 50 % des logements réhabilités.

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

La DDT intervient dans 3 secteurs de la politique de transition énergétique :

- le Plan Climat Énergie Territorial (PCET),
- les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),
- les écoquartiers.

Qu'est ce qu'un PCET?

C'est un projet territorial de développement territorial de développement durable qui vise à atténuer l'impact du territoire sur le climat et à adapter le territoire au changement climatique.

Cela passe par un certain nombre d'objectifs concrets, des actions et une mobilisation des acteurs du territoire concerné.

Faits marquants 2015

Pour ce faire, il s'agira en premier lieu de mesurer les émissions de GES produits par le territoire et ensuite de construire un cadre stratégique qui visera à réduire ces émissions.

En Moselle, 6 collectivités sont engagées dans un PCET :

- le conseil départemental,
- la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences,
- la Communauté d'Agglomération de Forbach,
- la ville de Thionville,
- Metz Métropole,
- la ville de Metz.

Qu'est ce qu'un TEPCV?

Ce sont des projets portés par les collectivités territoriales volontaires qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique et écologique à travers des actions concrètes. L'objectif est que ces projets contribuent à la réduction de 50% de la consommation d'énergie en France.

La démarche s'appuie sur la rénovation énergétique des bâtiments, le recours à la mobilité bas carbone et aux circuits courts, le développement de filières locales industrielles, agricoles et artisanales concourant à un développement économique durable et à l'économie circulaire, la diversification de la production d'énergie vers des sources locales et renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages, et la mise en œuvre de projets d'aménagement répondant au référentiel national «EcoQuartier».

212 territoires lauréats ont signé au niveau national la convention TEPCV le 9 février 2015. Chacun de ces territoires se verra attribuer 500 000 € de subvention. 316 autres collectivités bénéficieront d'un contrat local de transition énergétique (CLTE). Aucune aide n'est prévue et une aide future restera conditionnelle.

En Moselle, 4 collectivités bénéficient des subventions TEPCV pour un montant total de 2 000 000€ :

- la CA de Sarreguemines Confluences,
- la CA de Forbach Porte de France»,
- la CC du Pays haut Val d'Alzette,
- la CC de Sarrebourg Moselle Sud.

La ville de Thionville a bénéficié d'un CLTE

Il est à noter qu'une des actions TEPCV de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud concerne un futur EcoQuartier qu'il conviendra d'inscrire dans la démarche de labellisation. Par contre, le quartier des cuirassiers situé dans la commune de Bitche, est en voie de labellisation dans la démarche « EcoQuartier ».

Qu'est ce qu'un éco-quartier?

Lancé en décembre 2012, le label «EcoQuartier» constitue une nouvelle étape de la démarche «EcoQuartier» portée par le ministère depuis 2008. Il a pour ambition de distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable. Il est bâti sur une

charte de 20 engagements signée par les élus des communes concernées. Cette manière de faire du projet autrement intègre 4 dimensions qui toutes s'inscrivent dans la perspective de la transition énergétique: démarche et processus, cadre de vie et usage, développement territorial, environnement et climat.

Le label est une démarche en 3 étapes :

- la signature de la charte d'engagement,
- l'engagement dans la démarche de labellisation lorsque les travaux débutent,
- le label EcoQuartier, lorsque l'opération est livrée ou en voie de l'être.

La démarche fait l'objet d'expertises.

En 2015, la troisième vague de labellisation nationale a abouti à la distinction de 31 opérations remarquables.

Dans le cadre de la 3ème vague de labellisation des écoquartiers, la ville de Bitche a été reconnue comme « engagée » dans la labellisation au titre de son projet portant sur le quartier des cuirassiers. D'autres communes ont été contactées et conseillées en vue d'un engagement futur dans la démarche de labellisation.

Perspectives 2016

Afin d'appliquer localement la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et ainsi, faire émerger de nouveaux projets portés par les collectivités, les entreprises, les particuliers, et l'État, la DDT adaptera son organisation interne en 2016 sur cette thématique. L'objectif est de rédiger un plan d'actions concrètes visant à améliorer le développement énergétique de la Moselle, ceci en tenant compte de la future répartition de compétences entre l'échelon régional et l'échelon départemental émanant de la réforme territoriale en cours.



Missions de la DDT dans ce domaine

Le rôle de la DDT est de décliner localement la politique agricole et forestière.

Elle est chargée :

- de la gestion des aides apportées par l'Etat ou l'UE et plus particulièrement les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) 1er et 2eme pilier,
- des politiques d'installation des agriculteurs et de la gestion des structures agricoles,
- de mettre en œuvre une politique d'agriculture durable notamment pour la protection de la ressource en eau et le développement de la méthanisation,
- de favoriser la diversification des activités agricoles en participant notamment aux projets de développement des circuits alimentaires de proximité et de l'agriculture périurbaine,
- de la politique forestière (aides, défrichement, dispositifs fiscaux).

L'année agricole 2015 peut être qualifiée de remarquable à plusieurs titres.

Une importante sécheresse estivale

Les mois de juin, juillet et août 2015 ont connu un important déficit hydrique : les fourrages ont été le plus impactés par une perte de rendement (en moyenne de 50% pour le département).

Ce manque de fourrage a obligé les éleveurs à procéder à d'importants achats d'aliments de substitution tels des drèches et autres pulpes, augmentant d'autant le coût de l'alimentation.

Le département a été reconnu pour l'intégralité de son territoire en calamité agricole au titre des fourrages par l'arrêté ministériel du 04 février 2016. Dès lors, les éleveurs pourront déposer en 2016 une demande d'indemnisation pour perte de fourrage.

Une forte baisse des prix de certains produits agricoles

Suite à une baisse des achats de produits laitiers (notamment de la part de la Chine), les effets de l'embargo russe, et une augmentation de production de lait dans le Nord de l'Europe suite à la suppression des quotas en 2015, le prix du lait à la production a fortement chuté.

Il en est de même, dans des proportions moindres, des prix de la viande bovine.

Cette chute des cours entraîna, une baisse du revenu des éleveurs et des difficultés de trésorerie.

En réponse à cette crise, le gouvernement a mis en place, dès l'été, un plan de soutien à l'élevage (PSE).

Les mesures déclinées localement ont permis aux éleveurs identifiés par la Cellule Départementale d'Urgence installée par le Préfet de bénéficier :

- de la prise en charge d'une partie des frais financiers des emprunts en cours

grâce au Fond d'allègement de la charge (FAC) pour un montant total de près de 1 million d'euros,

- d'exonérations de charge sociales à partir du Fond d'action sanitaire et social (FASS), pour un montant total de plus de 320 000 euros,
- d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour un montant total de 1,4 M€.

La DDT a assuré le secrétariat de la Cellule Départementale d'Urgence et a joué, dans un objectif de simplification des procédures, le rôle de Guichet Unique pour la MSA et la Direction Régionale des Finances Publiques. L'ensemble de ces mesures aura permis d'accompagner environ 700 éleveurs mosellans en difficulté.

En 2015, pour la première année, l'ensemble des dossiers installation et investissement a été instruit par la DDT pour le compte du Conseil Régional devenu l'autorité de gestion du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Enfin, 60 dossiers ont été instruits au titre de l'installation et des agrandissements dans le cadre du contrôle des structures.

La mise en œuvre de la nouvelle PAC

L'année 2015 marque la mise en place de la nouvelle PAC. La DDT et les organisations professionnelles agricoles ont été fortement mobilisées pour expliquer la réforme et accompagner les exploitants dans leurs démarches, notamment la dématérialisation des déclarations surface. C'est ainsi que 96% des déclarations surface ont fait l'objet d'une télédéclaration.

Néanmoins, la mise en œuvre des nouvelles modalités liées à la PAC entraîna des retards dans le traitement des dossiers et par enchaînement des retards de paiement des aides. Face au risque d'un défaut de

Faits marquants 2015

trésorerie, aggravé par le mauvais contexte économique et climatique, le gouvernement a mis en place des avances de trésorerie permettant ainsi à des nombreux exploitants de poursuivre leurs activités. 2500 exploitants ont perçu 71 millions d'euros.

L'accompagnement des projets agricoles

En réponse au contexte économique de l'agriculture, aux attentes sociétales, aux enjeux environnementaux et climatiques, la DDT accompagne l'évolution des structures de production en facilitant l'émergence d'initiatives exemplaires en matière de reconquête de la qualité de l'eau, de développement de l'agro-écologie, de développement des circuits courts, de méthanisation (production d'énergie à partir d'effluent d'élevage).

L'agriculture périurbaine constitue un enjeu fort pour les collectivités locales et les services de l'Etat.

2015 a vu se concrétiser :

- le projet agricole et environnemental de Lessy - Scy-Chazelles : le retour à la vocation agricole d'un espace délaissé de 97 ha.
- La reconversion du plateau de Frescaty (ancienne base aérienne) d'une surface d'environ 400 ha. Un espace de 70 ha est réservé pour des activités agricoles dont une partie serait dédiée à la mise en place d'un pôle de développement des savoir-faire en matière de production de produits locaux destinés aux filières de commercialisation courtes. Un « Espace test » (pépinière d'entreprises), permettra à des maraîchers en agriculture biologique de sécuriser leur début d'activité.

Diminution de la consommation du foncier agricole

Suite à la réception en octobre 2015 des fichiers cadastraux de la DGFIP, millésimés au 1er janvier 2014, l'Observatoire mosellan de la consommation du foncier a pu actualiser ses données et poursuivre l'information des acteurs du secteur : profession agricole, collectivités, EPFL, agences d'urbanisme, bureaux d'étude et services de l'Etat.

2015 est marquée par une diminution significative de l'artificialisation des terres, avec « seulement » 478 ha de terres agricoles et naturelles qui ont été urbanisées (contre env 1 000 ha/an dans les années 2000) : 130 ha pour l'habitat, 56 ha pour les zones commerciales et industrielles, le reste se répartissant entre les réseaux routiers, les terrains de loisirs, les carrières, etc. Le sillon mosellan reste la zone géographique prioritairement concernée par le phénomène : les 2 arrondissements de Metz et Thionville ne couvrent qu'un tiers du département mais sont responsables de plus de la moitié de cette artificialisation annuelle.

Protection de la forêt, maîtrise des défrichements

Au sein du réseau professionnel piloté la DRAAF, la DDT a contribué, en 2015, au travail régional d'harmonisation des pratiques en matière d'instruction des autorisations de défrichement. Plusieurs outils d'aide à l'instruction ont été mis au point. Un plan de contrôle régional-spécifique forêt- est également en cours d'élaboration.

La mise en place de la procédure autorisation unique a nécessité d'adapter les procédures pour l'intégration du volet autorisation de défrichement.

Perspectives 2016

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles remplacera le schéma départemental de contrôle des structures. Les modalités relatives au traitement des demandes d'autorisation d'exploiter se feront sur des bases communes aux quatre départements lorrains.

Les demandes d'indemnisation des pertes de fourrage suite à la sécheresse 2015 seront traitées lors du premier semestre.

La mise en œuvre du Plan de Soutien à l'Elevage se poursuit avec en particulier sur le premier semestre la mise en œuvre de l'année blanche bancaire (pause de 1 an sur les remboursements d'emprunt pour les exploitations les plus en difficulté financée à hauteur de 1/3 des frais générés).

La télédéclaration remplacera définitivement la déclaration papier.

La gestion de la fin de campagne PAC 2015 concomitamment au début de la campagne 2016 nécessitera une organisation adaptée et un renforcement des moyens humains au sein de la DDT.

Consultation du public d'un projet d'arrêté concernant le brûlage de déchets verts.

quelques chiffres...

2 800 exploitations agricoles sollicitant des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

surface agricole utile (SAU) :

309 000 ha (2014) soit 49,4 % de la surface départementale

surface céréales oléo-protéagineux(SCOP)
180 400 ha

Prairie = 123 600 ha

Autres cultures = 5 000 ha

Plus de 80 millions d'euros d'aides versées à ces agriculteurs annuellement

32 installations aidées de jeunes agriculteurs en 2015 contre 40 à 45 jeunes ces dernières années.

55 dossiers d'investissement (contre 70-80 en année normale) déposés par les exploitants agricoles en 2015.

60 dossiers instruits au titre de l'installation et des agrandissements dans le cadre du contrôle des structures.

76 700 ha de forêts domaniales

47 800 ha de forêts des collectivités

74 000 ha de forêts privées

Répartition des principales essences forestières

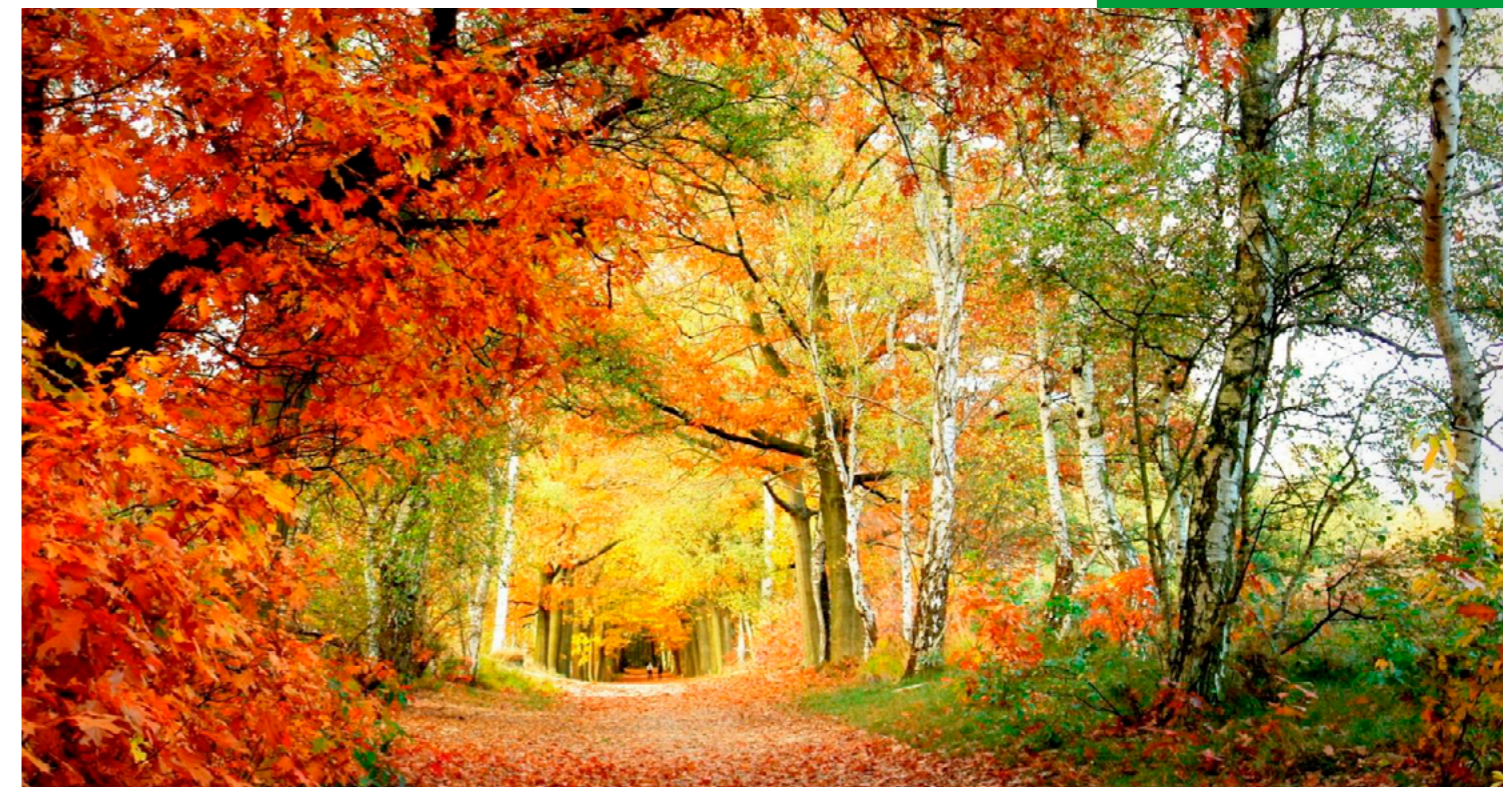
Chêne = 30 %

hêtre = 20 %

charme = 13 %

conifères = 22 %

autres = 15 %



Missions de la DDT dans ce domaine

Politique de financement des logements sociaux :

financement du logement social public et de structures d'accueil adaptées aux gens du voyage, évaluation du respect de la dotation en logements sociaux des communes et de l'action des bailleurs sociaux.

Copropriétés :

- coordination et suivi du plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette
- accompagnement et aides au financement Anah des programmes et actions engagés par les collectivités

L'habitat indigne et non décent :

- animer le pôle, tenir le guichet unique, veiller à la décence des logements conventionnés,
- prise en compte de l'habitat indigne dans les documents de programmation
- conduire les travaux d'office en cas de défaillance du propriétaire dans la réalisation des prescriptions des arrêtés préfectoraux,...

ANAH :

Mise en oeuvre des orientations d'actions et des crédits de l'ANAH et de l'Etat en direction du parc privé :

- accompagnement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap pour l'adaptation de leur logement.
- production d'un parc à vocation sociale via le conventionnement avec ou sans travaux.
- aide à l'humanisation des structures d'hébergement.

Politique de l'Habitat :

- suivi des programmes locaux de l'Habitat (PLH) et du plan départemental de l'Habitat (PDH).
- animer l'observatoire départemental de l'habitat et le réseau des acteurs locaux.
- actualiser le foncier de l'état en faveur du logement.

Politique de Financement des Logements sociaux :

Financement du logement social public (HLM) :

Grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs, 1.277 logements locatifs sociaux ont été financés en Moselle.

L'ensemble de ces financements contribuent à soutenir l'activité de la construction en Moselle, le logement social représentant une part importante des constructions commencées.

Mixité sociale : application de l'article 55 de la loi SRU :

En 2015, 12 communes sont déficitaires en logements sociaux pour un total de 1691 logements manquants. 8 d'entre-elles font l'objet d'un prélèvement sur leurs ressources fiscales pour un montant total de 158 090€. 131 logements sociaux ont été financés en 2015 sur des communes déficitaires en logements sociaux.

L'Habitat des Gens Du Voyage :

L'Etat a financé en 2015 un projet de 20 logements portés par l'OPH de Thionville et la CAVF visant à la sédentarisation de gens du voyage sur la commune de Nilvange.

Des réflexions sont en cours concernant le développement d'habitats adaptés pour plusieurs groupes de tziganes résidant en Moselle.

Evaluation avec les bailleurs sociaux de leurs objectifs CUS :

En 2011, les bailleurs sociaux ont signé avec l'Etat des Conventions d'Utilité Sociale contractualisant pour 6 ans l'ensemble de leurs objectifs (patrimoniaux, sociaux...).

En 2015, les services de l'Etat ont procédé à la deuxième évaluation de ces conventions d'utilité sociale.

Plan de sauvegarde Bernadette

Signature du protocole de plan de sauvegarde avec les partenaires engagés et le Préfet, définissant le plan d'actions visant au redressement de la copropriété. Réalisation de travaux d'urgence sur deux ascenseurs et poursuites des actions engagées pour le redressement de la copropriété. L'Anah co-finance l'ingénierie du programme et participe au financement des travaux urgents définis dans le plan de sauvegarde.

Une OPAH copropriété dégradée a été signée également entre la ville de Metz et l'Anah engageant 3 copropriétés du programme PACOD (286 logements). Il s'agit de mettre en place des travaux spécifiques sur une durée de cinq ans avec le financement de l'Anah.

Mission PACOD avec la ville de Metz sur quartier de Borny

Signature de la convention cadre du programme d'accompagnement des copropriétés en difficulté (PACOD) qui définit

les enjeux pour six copropriétés identifiées et les engagements des partenaires signataires.

Programme d'accompagnement POPAC avec le Conseil Départemental

Lancement de la mission POPAC (Programme Opérationnel d'Accompagnement des Copropriétés) pilotée par le conseil départemental, et portée par l'ADIL 57 avec l'appui de l'Anah. Pour le moment sur un territoire expérimental (agglomérations du Val de Fensch et Thionville), la mission vise à identifier des signalements de copropriétés pouvant présenter des difficultés. Elle s'attachera ensuite à définir un programme d'intervention.

Identification de problématiques copropriété sur d'autres territoires - Forbach, Uckange, Metz Sablon.

PLHIND 57

Lutter contre l'habitat indigne et non décent :

La multiplicité des acteurs concernés (élus, ARS, DDT, ANAH, DDCS, CAF, MSA, CD, ADIL...) et la complexité des procédures nécessitent un effort de coordination. C'est pourquoi, le préfet a demandé l'installation d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent qui a pour vocation de rassembler les acteurs compétents à divers titres et ainsi gagner en efficacité dans la prise en charge ainsi que le traitement coordonné des situations signalées aux pouvoirs publics. Animés par la DDT tout au long de l'année 2015, les travaux de mise en place du pôle se matérialisent sous la forme d'une charte qui engage les partenaires autour d'ambitieux objectifs.

En outre, ces travaux ont permis la mise au point d'un certain nombre d'outils partagés innovants, gages d'efficacité : boîte aux lettres HI en DDT, grille d'auto-évaluation, constat partagé, site internet,...

quelques chiffres...

7 013 logements ont bénéficié des aides financières de l'ANAH en 2015

58 499 logements sociaux HLM en Moselle

1 277 logements HLM financés par l'Etat en 2015 en Moselle.

10 EPCI concernés par le programme local de l'Habitat.

1 plan de sauvegarde en cours sur la copropriété Bernadette.

13 503 logements potentiellement indignes

Faits marquants 2015

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat :

Le département de la Moselle est couvert par 6 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG Habitat dégradé) faisant l'objet d'une contractualisation entre les collectivités locales et l'ANAH, dont une OPAH copropriété. Par ailleurs, douze territoires ont signé un protocole « Habiter Mieux » dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. Plus de 80 % du territoire mosellan est concerné par l'un ou l'autre de ces programmes.

D'autre part, un territoire mosellan (ville de Sierck les Bains) a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre bourg », projet qui a pour objet de permettre une dynamisation du bourg centre par des actions dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'habitat. Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2015 pour définir les contours d'une OPAH et d'une opération de restauration immobilière sur quelques immeubles ciblés situés au cœur de la ville centre.

L'activité 2015 de l'ANAH a été très soutenue avec un total de 1104 logements ayant bénéficié de subventions de l'ANAH réparties entre 946 logements de propriétaires occupants et 67 logements de propriétaires bailleurs pour un montant total de près de 8 millions d'euros de crédits Anah et 2,6 millions de crédit Etat, auxquels s'ajoutent 0,3 million pour l'ingénierie. La lutte contre la précarité énergétique a été une priorité en 2015 avec un total de 738 logements subventionnés grâce à un complément de dotation de fin d'année. 187 logements de personnes en perte d'autonomie ont été réhabilités ainsi que 13 logements très dégradés de propriétaires occupants.

Un total de 326 logements ont fait l'objet d'une convention avec l'ANAH, ce qui permet de mettre à disposition des logements de qualité avec des loyers plafonnés à des personnes disposant de faibles ressources.

La délégation de l'ANAH a participé à plusieurs manifestations publiques pour promouvoir les aides de l'ANAH aux cotés de différents partenaires (salon des seniors à Metz, salon de l'habitat, médiatisation de certaines réalisations emblématiques).

Les politiques locales de l'habitat

La DDT a accompagné les intercommunalités dans l'élaboration ou le suivi de leur Programme Local de l'Habitat. A fin 2015, 7 EPCI ont un PLH adopté, 2 sont en voie d'achèvement et 1 est en cours d'élaboration. Des révisions de PLH ont notamment été engagées car arrivant à expiration (CA de Thionville), ou faisant suite à la fusion des EPCI (CC Rives de Moselle) ou encore dans le cadre des premières démarches PLUI-H (CC Pays Haut Val d'Alzette).

Le Plan Départemental de l'Habitat de Moselle, élaboré avec le Conseil Départemental et définissant les orientations partagées à l'échelle départementale, a été adopté en mars 2012 pour une durée de 6 ans. Un observatoire départemental de l'habitat, déclinaison de ce plan, a été mis en place par la DDT Moselle, le Conseil Départemental et l'ADIL. L'année 2015 a été consacrée à la présentation à l'ensemble des partenaires départementaux de cette 2ème édition de l'observatoire.

Sur le volet de la mobilisation du foncier de l'Etat en faveur du logement, l'année 2015 a été l'occasion de poursuivre le travail constant d'actualisation des sites (point sur les opérations terminées, en cours ou à venir) et d'examen des sites proposés sur liste régionale de décote.



Perspectives 2016

PLHIND 57

Transfert du guichet unique de l'ARS vers la DDT en avril 2016, signature de la charte du pôle durant le premier trimestre et lancement d'un plan de communication sur le sujet.

Copropriétés :

La problématique copropriétés en difficulté restera en 2016 une thématique prioritaire de la DDT. La sensibilisation des différents acteurs vise aussi à mieux identifier les sources potentielles de difficulté pour agir en prévention avant de basculer sur des problématiques lourdes et longues à résorber. Sur le plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette, l'année 2016 doit permettre d'activer des leviers et poursuivre le suivi des actions de redressement, avec entre autres l'organisation de commissions de plan de sauvegarde régulières pour faire un état d'avancement et fixer des échéances de résultat.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat :

Le budget initial de l'ANAH pour 2016 a été maintenu à un haut niveau d'intervention. Les priorités de l'ANAH sont identiques à celles de l'année 2015 avec un accent important en direction des copropriétés fragiles.

Les opérations programmées se poursuivent en 2016. Une OPAH copropriétés sera finalisée en 2016.

2016 verra la mise en place de l'OPAH-RU sur le territoire de la communauté de communes de Sierck les Bains retenue au programme national « centre bourg ».

Des études sont en cours sur plusieurs territoires pour définir un cadre d'intervention dans le domaine de l'habitat privé (OPAH-RU, PIG, ORI, copropriétés) en lien, sur certains territoires, avec les interventions de l'ANRU.

Politique de Financement des Logements sociaux :

- Poursuite du développement du logement social à un rythme similaire à 2015, avec une priorité aux logements à vocation très sociale.

Habitat des Gens du Voyage :

- Lancement de la révision du schéma départemental des Gens du Voyage.

Missions de la DDT dans ce domaine

Appuyer le préfet délégué départemental de l'ANRU en Moselle, dans la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine (2005-2010) et du Nouveau programme de Renouvellement Urbain (NPNRU 2015-2025).

Accompagner les collectivités dans le montage et la mise en œuvre de leur projet sur les quartiers éligibles aux aides de l'ANRU.



quelques chiffres...

Montant cumulé des engagements contractuels dans le cadre du PRU 1 :

Montant des subventions engagées : **16 343 966 €** (425 opérations engagées)

Montant des subventions versées : **7 323 857 €** (86 demandes de paiement)

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :

10 quartiers concernés en Moselle dont **3** de niveau de priorité nationale.

Faits marquants 2015

2015, année charnière pour la rénovation urbaine : dernière du programme de rénovation urbaine portant sur la période 2005/2015, et début de la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain pour la période 2015/2025.

Le PNRU, programme national de rénovation urbaine, 2005/2015

Le programme de rénovation urbaine mosellan concerne 6 quartiers : Metz - Borny, Woippy - Boileau Prégénie Saint Eloy, Thionville - Côte des Roses, Uckange - quartier Ouest, Behren-les-Forbach - la cité, et Fameck - Rémelange. Les conventions validant les objectifs, les programmes opérationnels et l'engagement financier de l'ANRU ont été signés entre 2005 (Woippy, Metz, Fameck) et 2011 (Behren-les-Forbach). Le projet de Fameck s'est terminé en 2015, les 5 autres sont encore en cours de réalisation.

2015 marque la dernière année des engagements financiers sur le Programme national de rénovation urbaine dont la date ultime de versement des soldes est fixée en 2020. Dans cette perspective, l'ANRU a demandé à chaque collectivité porteur de projet de lui proposer les derniers ajustements opérationnels et financiers de leur projet, à savoir le redéploiement des subventions économisées sur le projet et la formalisation d'un calendrier opérationnel et financier sous la forme d'avenants de fin de convention. Pour certains quartiers, l'ampleur des redéploiements constitue une nouvelle phase de projet. Pour la Moselle, 15 M€ ont pu être redéployés au bénéfice de 56 nouvelles opérations.

La mise en œuvre du programme de rénovation urbaine va donc se poursuivre jusqu'en 2017 pour l'essentiel, avec des échéances repoussées en 2019, voire 2020 pour les opérations les plus complexes. L'ensemble représente 95 opérations et 19,6 M€ de subventions.

A l'issue de cette dernière étape de programmation, la rénovation urbaine représente un investissement sur les quartiers de 416,805 M€ avec une contribution de l'ANRU de 109,727M€. Une part majoritaire de ces investissements, 58% (dont 40% de financement de l'ANRU), concerne la rénovation du parc de logements sociaux : 1 783 démolitions et 1 250 constructions, 1971 réhabilitations et 2 846 résidentialisations. Les organismes de logements sociaux les plus impliqués sont Metz Habitat Territoire, Logiest, Batigère, et Moselis, ainsi que le bailleur privé SA Ste Barbe très présent dans le bassin houiller.

Sur le parc privé, le projet le plus important est l'acquisition à fin de démolition de la copropriété des Tilleuls à Uckange. Ce

projet d'ampleur exceptionnel porté par la CA du Val de Fensch a mobilisé 10% de l'engagement financier de l'ANRU.

Les opérations réalisées par les collectivités pour l'aménagement d'espaces publics et des équipements représentent 32% des investissements et 45% de l'engagement financier de l'ANRU.

Les quartiers ont connu des changements très importants dans leur organisation et leur lien avec la ville, dans leur aspect, qualité des espaces publics, amélioration qualitative et quantitative des équipements et des qualités et offrent des conditions de vie très nettement améliorées aux habitants.

Le NPNRU, nouveau programme de renouvellement urbain, 2015/2025

Dans cette nouvelle phase, l'intervention de l'ANRU s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 et ne concerne que les Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville.

Localement, l'intervention de l'ANRU s'intègre dans le contrat de ville élaboré par les intercommunalités et les villes pour définir leur stratégie d'intervention sur ces quartiers, en déclinant les objectifs sur trois champs : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'économie et l'insertion. L'intervention de l'ANRU constitue le volet opérationnel du pilier «cadre de vie» des contrats de ville pour les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants.

Les modalités de mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain ont été validées en 2015, avec l'identification des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant des caractéristiques urbaines justifiant de moyens exceptionnels.



Faits marquants 2015

En fonction de l'ampleur des enjeux, ces quartiers ont été identifiés par l'ANRU au titre de la priorité nationale ou distingués localement pour le programme régional.

En Moselle, l'intervention de l'ANRU est très importante puisque 10 quartiers sont retenus sur les 24 QPV mosellans. 7 des 11 quartiers inscrits dans la programmation régionale Lorraine sont mosellans. Ils concernent 4 des 10 contrats de ville mosellans.

Deux intercommunalités avec des quartiers de priorité nationale et dont les projets et les financements seront validés au niveau national par l'ANRU :

- la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France : deux quartiers de priorité nationale, dont une reconduction pour la cité de Behren-les-Forbach et un nouveau quartier, le Wiesberg à Forbach. Le quartier de Bellevue à Forbach est également retenu en priorité régionale. Les trois QPV de l'agglomération pourront bénéficier du concours de l'ANRU pour le renouvellement urbain.
- la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, : le quartier de Borny est maintenu en priorité nationale sur le périmètre élargi du nouveau Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. 4 quartiers sont inscrits dans le programme régional : à Metz, le quartier de Bellecroix, identifié par l'ANRU, Metz Nord Patrotte, et Boileau, et à Woippy, Pré Génie et Saint Eloy.

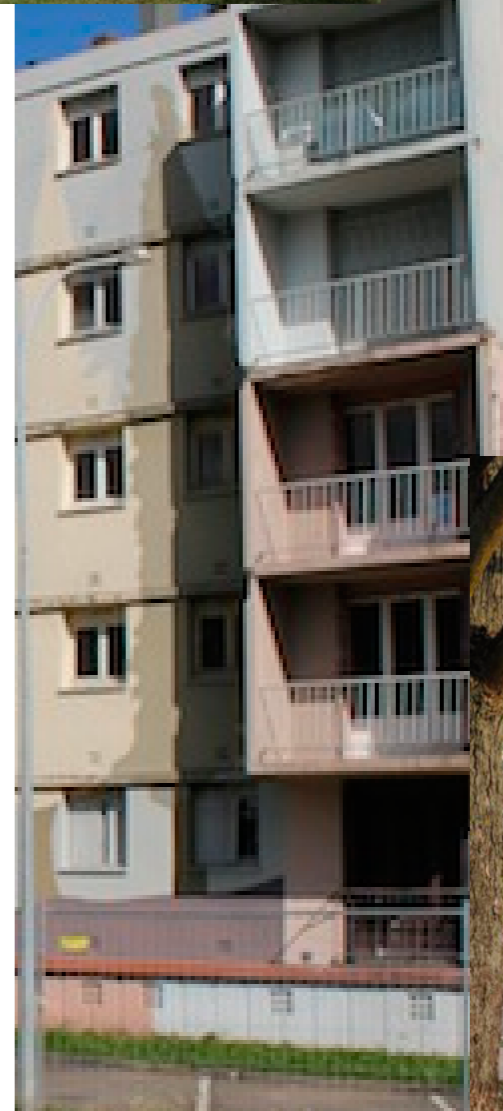
Deux intercommunalités avec des quartiers de niveau régional dont les projets seront validés par le Préfet, Délégué départemental de l'ANRU.

- la Communauté d'Agglomération de Thionville Porte de France : le quartier de la Côte des Roses à Thionville est maintenu dans le programme régional dans l'objectif de terminer la mise en œuvre de projet validé par l'ANRU sur le nord du quartier.
- la Communauté de communes de Freyming-Merlebach : le quartier de la Chapelle concerne les villes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut, et le quartier des Chênes sur la commune de Hombourg Haut.

L'ANRU a défini une enveloppe de 33M€ pour les 11 quartiers du programme régional lorrain. Les modalités d'intervention seront proposées fin 2016 à l'ANRU par le Préfet de Région.

Les protocoles de préfiguration doivent être proposés par les intercommunalités pour être validés par l'ANRU au 1er semestre 2016. Ils doivent préciser les objectifs des collectivités et leur ambition pour mieux intégrer ces quartiers dans la ville et l'agglomération, et améliorer le cadre de vie des habitants et proposer le

programme d'étude pour conforter et préciser ces objectifs. L'ANRU financera à 50% HT ce programme d'étude, ainsi que les équipes nécessaires à sa mise en œuvre. En conclusion du programme d'étude, dans un délai de 12 à 18 mois, les collectivités présenteront un projet opérationnel qui fera l'objet d'une convention avec l'ANRU.



Perspectives 2016

Accompagner les collectivités éligibles au NPNRU dans la validation de leur protocole de préfiguration.

3 quartiers de priorité nationale de l'ANRU.

7 quartiers de priorité régionale soumis à la validation du préfet.

Assurer la gestion financière de la sortie du 1er Programme de Rénovation Urbaine (52 opérations actées, représentant des subventions de 22 576 999 € restant à verser).

Missions de la DDT dans ce domaine

Accessibilité

- présidence de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité,
- instruction des demandes d'autorisations de travaux (relativement au Code de la Construction et de l'Habitation), liées ou non à un permis de construire,
- instruction et suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée,
- portage de la réglementation auprès des élus, commerçants, professions libérales,
- appui aux porteurs de projet pour la prise en compte de l'accessibilité,
- appui à la rédaction de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments de l'État, en lien avec la DREAL, le RDPIE et les services de la Préfecture,
- participation aux réseaux régionaux, nationaux.

Contrôle des Règles de Construction

Mise en place en 2013 à la DDT, cette mission vise à contrôler des constructions à usage principal d'habitation de moins de 3 ans sur les rubriques suivantes :

- accessibilité,
- sécurité incendie,
- garde-corps,
- ventilation,
- thermique,
- acoustique.

Les opérations d'habitations collectives (ou individuelles groupées) sont privilégiées afin de tendre vers l'amélioration de la qualité de la construction dans les futures opérations portées par les maîtres d'ouvrages.



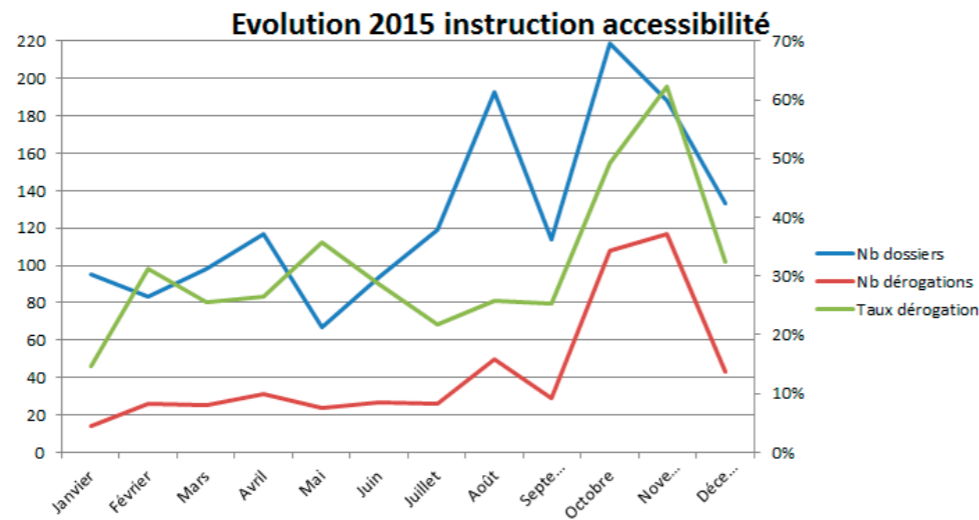
Faits marquants 2015

Accessibilité

L'année 2015 a été marquée par la mise en place du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), qui prévoyait que tout gestionnaire d'un Établissement Recevant du Public (ERP) non accessible au 01/01/15, devait engager la régularisation de sa situation en déposant un dossier avant le 27/09/15.

L'activité en termes d'instruction accessibilité a donc connu une hausse sans précédent. Ce volume d'activité devrait se maintenir en 2016. En effet, même si le pic dû à l'échéance du 27/09/2015 est passé, un grand nombre de dossiers reste encore en attente de traitement (instruction ou retour tacite).

Le graphique ci-contre montre que le pic de dossiers s'est produit après la date limite du 27/09/15 et ce jusqu'à la fin de l'année 2015



Avis rendus par la DDT

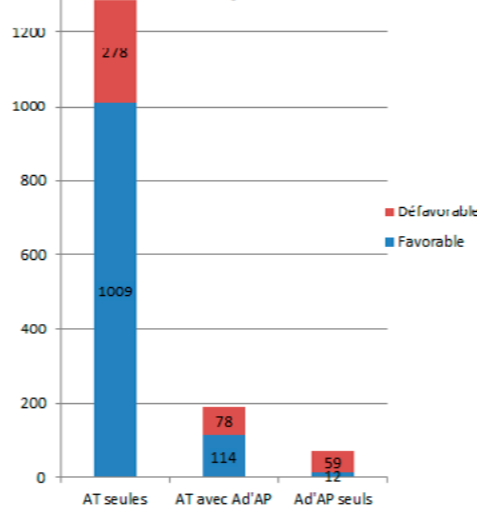
Les propriétaires d'ERP accessibles au 31/12/2014, ou rendus accessibles avant le 27/09/2015, devaient déclarer leurs établissements comme accessibles. C'est donc environ 3000 attestations d'accessibilité qui ont été reçues (environ 1000 d'entre elles ont été enregistrées en 2015). À cela s'ajoutent 1550 dossiers instruits en sous-commission départementale d'accessibilité. Il était également possible, avant le 27/06/2015, de demander une prorogation du délai pour le dépôt d'un Ad'AP. En 2015, 148 prorogations de délais ont été accordées. La durée moyenne des délais prorogés est de 10 mois.

La publication des textes réglementaires sur les Ad'AP a conduit à une vaste campagne de communication, en lien avec les délégations territoriales, auprès des élus, des communes, des communautés de communes, des commerçants, des professions libérales... Ainsi, 70 réunions d'information ont été réalisées sur l'ensemble du département, principalement sur le premier semestre de 2015

Récapitulatif 2015 et évolution/2014

	Evolution	2014
Autorisations de Travaux seules	+ 10%	1166
Dossiers instruits	+ 33%	1166
Dérogations	+ 238%	154
Favorable	- 10%	83%
Défavorable	+ 10%	17%

Part d'avis favorables/défavorables



Faits marquants 2015

Contrôle des Règles de Construction

L'objectif du Contrôle des Règles de Construction est de garantir la qualité de la construction et le respect des règles dictées par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Les contrôles sont ciblés sur les bâtiments d'habitations collectives ainsi que sur la construction individuelle en lotissement. Les opérations peuvent être contrôlées jusqu'à 3 ans après l'achèvement des travaux.

Ces contrôles se font sur pièces (attestations techniques, plans...) ou alors sur place (vérification in situ des dispositions réglementaires).

En 2015, la DDT a réalisé 16 contrôles sur pièces et 5 contrôles sur site avec l'appui du CEREMA. Certains contrôles ont donné lieu à la rédaction de Procès Verbaux de non-conformités : accessibilité, sécurité incendie, ventilation, acoustique...

Dans les cas où la phase amiable de remise en conformité n'aboutissait pas, ces PV ont été transmis au Procureur de la République pour suites judiciaires. En général, la plupart des phases amiables permettent de palier aux non-conformités relevées. Dans le cas contraire, et

selon l'importance de l'infraction, il y a poursuite judiciaire pouvant mener à des sanctions pénales.

La DDT est dorénavant compétente pour mener des contrôles sur site puisque deux agents viennent d'être formés, commissionnés, et assermentés dans ce domaine.

Cela permettra d'intensifier les contrôles sur site en 2016 : l'objectif fixé étant d'en réaliser 12.

Pour continuer la professionnalisation de cette mission, d'autres actions ont été menées en 2015 :

- mise en place d'un accord avec les Procureurs du département visant à clarifier la procédure. Un protocole plus formel sera rédigé et proposé à la signature courant 2016 aux Procureurs en charge du CRC à la Cour d'appel de Metz (TGI de Metz, Thionville, Sarreguemines),

- actions de communication auprès des acteurs concernés par le CRC, en lien avec la DREAL Lorraine.

Voici en images quelques exemples de non-conformités au CCH régulièrement constatées et de réalisations dangereuses :

Un risque de chute

Ce garde-corps situé sur le palier du dernier étage rend très aisée l'escalade, non souhaitable, d'un enfant.



Un bâtiment non accessible à tous

L'entrée du bâtiment n'est ici accessible que par un escalier, ce qui ne permet pas à une personne en fauteuil roulant d'y entrer de façon autonome.



Un défaut d'isolation thermique

Sans laine minérale au niveau du passage des gaines et des câbles sur ce plancher des combles la chaleur s'échappe.



Une ventilation mécanique inopérante

Un renouvellement d'air hygiénique est compromis si les gaines de ventilation ne permettent pas de souffler ou d'extraire suffisamment d'air.



L'évacuation des fumées impossible

Le feu qui s'est déclaré au rez-de-chaussée de cet immeuble a enfumé ce troisième étage car le conduit d'évacuation des fumées a été obstrué au niveau de la toiture.



Là où l'air passe, le bruit passe

Le jour sous la porte palière de ce logement affaiblit nettement l'isolation acoustique vis-à-vis de la circulation commune de l'étage.



Perspectives 2016

Accessibilité

- suivi du dispositif Ad'Ap
- animation locale de la filière et communication auprès des acteurs sur la publication attendue du décret "sanction" visant à contrôler l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'accessibilité. Contrôle des Règles de Construction

Contrôle des Règles de Construction

L'objectif de l'année 2016 sera de maintenir le volume de contrôles sur dossiers, d'augmenter le nombre de contrôles in situ (5 contrôles par contrôleur assermenté), et de parvenir à la mise en place d'un protocole d'accord avec les Procureurs.

Prévention des risques et gestion de crise

Faits marquants 2015

Missions de la DDT dans ce domaine

En matière de prévention des risques, la DDT

- élabore des plans de prévention des risques naturels, miniers et technologiques et définit les mesures de maîtrise de l'urbanisation (porter à connaissance, projets d'intérêt généraux,...),
- contribue aux porter à connaissance de l'Etat sur les projets de documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale) et à l'avis du Préfet sur les documents lorsqu'ils sont arrêtés,
- est en charge de l'organisation et du secrétariat de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM),
- met à jour la rubrique « risques majeurs » du site internet de la Préfecture (dossiers des plans de prévention des risques et informations acquéreurs locataires).

En matière de Gestion de Crises, la DDT

- assure la coordination des gestionnaires de réseaux routiers et intervient en qualité d'assistant du Préfet dans les domaines divers tels que les accidents technologiques (sites Seveso notamment), pandémies, crises animales ou agricoles, phénomènes naturels (tempêtes, inondations, neige), évacuation des populations,
- tient à jour le recensement des moyens des entreprises de transport et de BTP du département et renseigne la base de données nationale "PARADES",
- participe, à la demande du Préfet, à la gestion des crises et à la préparation des grandes manifestations,
- instruit et délivre les arrêtés temporaires réglementant les restrictions de circulation sur le réseau autoroutier de SANEF (autoroutes A4-A314-A315) dans le cadre de ses principaux travaux d'entretien,
- assure une permanence d'astreinte 7j/7 et 24h/24.

quelques chiffres...

170 entreprises de Transports, de Bâtiment et Travaux Publics ont été répertoriées et contrôlées pour mise à jour de la base de données « PARADES »

25 dossiers d'exploitation sous chantier ont été instruits et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation pour le compte de la SANEF

Prévention des risques

Risques miniers

5 plans de prévention des risques miniers (PPRm) couvrant 16 communes ont fait l'objet d'une procédure de révision ou de modification afin de prendre en compte de nouvelles cartes d'aléas et d'intégrer l'évolution des règles d'urbanisme (réunions d'association avec les collectivités, concertation et enquête publique).

Risques technologiques

La Moselle est concernée par 7 sites SEVESO seuil haut dont six sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé.

Durant l'année 2015, la DDT a élaboré, en liaison avec la DREAL, le projet de PPRT d'INEOS à Sarralbe.

5 projets d'intérêt généraux (PIG) ont fait l'objet d'un renouvellement (Arcelor, Gare de Triage de Woippy, barrages Maginot).

Risques naturels

Inondations

La DDT se mobilise sur l'amélioration de la connaissance par la modélisation de cours d'eau tels que :

- la Bibiche afin de réviser le PPR de Basse-Ham,
- la Bisten en vue d'élaborer des PPR inondations-remontées de nappes sur quinze communes.

La révision des PPRi de Malling, d'Illange et de Basse-Ham a été engagée.

Un diagnostic des travaux par bâtiment exposé en cas de rupture de la digue minière de Rosbruck a été réalisé pour appréhender l'impact du projet de révision du PPR.

Les services ont contribué aux actions menées par la DREAL pour la mise en œuvre de la directive inondation à savoir :

- les réunions d'information et d'association des collectivités territoriales des territoires à risques importants d'inondations (Metz/Pont-a-Mousson/Thionville et Sarreguemines),

- les réunions des groupes de travail pour la rédaction du plan de gestion du risque d'inondation et le lancement des stratégies locales,
- la rédaction d'une stratégie régionale de rédaction des PPRi.

Mouvements de terrains

La commune de Hilsprich connaît des affaissements de terrain depuis 2006 et l'étude de cet aléa par le BRGM a été finalisée fin 2013. La DDT a élaboré un projet de PPR en vue d'une mise en application immédiate approuvée par le Préfet le 11/3/2015. Elle a travaillé avec le concours du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) à la définition des règles de construction à intégrer dans le PPR de cette commune. Les investigations techniques complémentaires (sondages géotechniques, levé topographique terrestre ou lidar, suivi des piézomètres,...) nécessaires dans la perspective de réduire les zones d'aléas ont été définies avec le BRGM et planifiées pour 2015 et 2016.

La DDT a lancé l'élaboration des cartes d'aléa «mouvements de terrain» sur les communes de Rédange, Russange et Audun-le-Tiche pour l'implantation et la conception des projets prévus dans le cadre de l'opération d'intérêt national Esch-Belval.

Le premier PPR chute de blocs et glissements de terrain de terrain sur la commune de Waldhouse a été mené jusqu'à l'enquête publique en 2015.

Cavités souterraines

Un effondrement brutal de terrain est survenu, rue Jacques Callot à Forbach en zone urbanisée. Après avoir écarté l'origine minière du désordre, une expertise du BRGM a conclu qu'il s'agissait de galeries datant de la première guerre mondiale. La municipalité a été alertée sur le risque et les obligations respectives des propriétaires de terrain et de la collectivité et enfin sur les conséquences en cas d'accident.



Faits marquants 2015

Gestion de crises

La DDT a participé à l'organisation des principaux événements suivants :

- rassemblement évangélique à GROSTENQUIN à l'été 2015 (30 000 participants),
- journées Nationales des jeunes agriculteurs « Terres de Jim » sur la Base Aérienne 128 de Frescaty en Septembre 2015 (120 000 visiteurs),
- exercice INEOS Sarralbe (accident technologique sur site SEVESO),
- exercice inondations Moselle en octobre 2015,
- exercice accident matières dangereuses sur le site de la gare de triage de WOIPPY.

En interne les dispositions ont été prises pour fiabiliser l'astreinte des agents de permanence par la formation des nouveaux cadres et la numérisation de la valise de permanence.



© republicain lorrain



© toutmetz



Grostenquin rassemblement gens du voyage © Gendarmerie nationale

Perspectives 2016

Risques miniers

élabore des plans de prévention Poursuite des procédures en vue d'aboutir à l'actualisation de tous les PPR miniers du bassin ferrifère qui couvrent 26 communes.

Risques technologiques

Finalisation du PPRT de Sarralbe et la mise en œuvre des porter à connaissance au fur et à mesure de la réception des rapports de l'inspection des installations classées de la DREAL.

Risques naturels

En application de la directive inondations, la DDT et la DREAL accompagnent les collectivités pour finaliser les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les deux territoires à risques importants d'inondations (TRi) en Moselle à savoir la Moselle rurale et la Sarre.

Les résultats des différentes études seront suivis de porter à connaissance en vue de l'intégration de ce risque dans les documents d'urbanisme.

Les procédures de révision de PPR de Malling, Illange, Bertrange et Basse-Ham seront menées en 2016. Il convient de souligner que la remontée de nappes sera un dossier particulièrement difficile, s'agissant d'un risque nouveau qui affecte fortement les zones urbanisées du bassin houiller, pour lequel l'unité a la charge d'élaborer des PPR sur 15 communes sur les trois ans à venir.

Le programme d'action relatif au risque de mouvements de terrain prévoit la révision des PPR les plus anciens après actualisation des cartes d'aléas et également l'élaboration de PPR pour de risques nouveaux (affaissements, chutes de blocs) pour lesquels les études d'aléas seront engagées.

Sur la commune d'Hilsprich, des investigations techniques complémentaires (sondages géotechniques, levé topographique terrestre, suivi des piézomètres,...) dans la perspective de réduire les zones d'aléas seront menées avec le BRGM et planifiées sur deux ans (2016 et 2017).

Education, sécurité et circulation routière

Missions de la DDT dans ce domaine

L'activité de l'éducation routière consiste à évaluer les aptitudes des candidats à la conduite à travers l'organisation des épreuves d'examen des différentes catégories de permis en respectant la procédure nationale. A ce titre, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la DDT :

- participent aux jurys d'examens professionnels,
- sont chargés de faire progresser la qualité de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite automobile.

En matière de transports Exceptionnels, le service est chargé de l'instruction et de délivrance des autorisations préfectorales, notamment en matière de « Transports Exceptionnels » et « Dérogations de Circulation » pour les PL.

quelques chiffres...

En matière d'éducation routière...

22 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en Moselle

28 615 épreuves pratiques réalisées avec un taux de réussite de **60 %**

22 300 épreuves théoriques générales (ETG) avec un taux de réussite de **71 %**

En matière d'activité Transports Exceptionnels, Dérogations...

2 500 arrêtés de transports exceptionnels

75 arrêtés de dérogation pour circulation les dimanches et jours fériés

Education routière

Les demandes du permis des véhicules de tourisme (permis de la catégorie B):

Le nombre de demandes en formation traditionnelle s'élevait à 9 685 dossiers en 2015 contre 9 184 dossiers soit une hausse de 5 %. La conduite accompagnée connaît la même tendance avec 6241 demandes en 2015 contre 5296 en 2014.

Les permis spécifiques

Les permis moto sont également en augmentation : 2512 demandes en 2015 contre 2380 demandes l'année précédente.

Pour l'activité poids-lourds, on constate une très légère diminution des examens de permis traditionnels PL dont la formation est assurée par les établissements d'enseignement de la conduite (EECA). Les examens du titre professionnel dont la formation est assurée par les institutions reconnues (ministère du travail, associations professionnelles) sont également en légère diminution, soit environ l'équivalent de 30 jours d'examen en moins par rapport à l'année 2014.

Les examens réalisés (épreuves théoriques):

En 2015, 22 300 épreuves théoriques générales (ETG) ont été réalisées contre 26 000 en 2014, soit une diminution des places

offertes aux auto-écoles de l'ordre de 14%. Avec un taux de réussite de 71%, le résultat est en augmentation de 3% par rapport au résultat de l'année 2014.

Les annulations de permis :

Le nombre de conducteurs qui se sont présentés à l'épreuve du code de la route suite à une annulation de leurs permis est en augmentation constante ces cinq dernières années : 2011(645 demandes), 2012 (1 100), 2013 (1 109), 2014 (1 160), 2015 (plus de 1 200 demandes).

Les examens réalisés (épreuves pratiques) toutes catégories de permis confondus :

En 2015, 28 615 épreuves pratiques en circulation ont été effectuées par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière contre 31 089 épreuves en 2014 soit une baisse de 8 %.

L'activité des établissements d'enseignement de la conduite automobile (EECA) est en diminution. L'offre de places du service des examens reste supérieure à la demande. En Moselle, le délai moyen d'attente pour repasser l'épreuve pratique du permis de la catégorie B a été de 55 jours pour un délai moyen national de 70 jours (source : infocentre aurige).

Les centres d'examens

L'extension du centre d'examen de Pouilly



Faits marquants 2015

pour regrouper les IPCSR en un même lieu a été validée par la DSCR. Depuis le mois de juin 2015, les candidats, les enseignants mais aussi les inspecteurs sont accueillis dans des locaux modulaires annexes en attente de construction de nouveaux bâtiments courant d'année 2016.

La réforme du permis de conduire en 2015

La réforme du permis de conduire se déploie progressivement en 2015 et en 2016.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- concentrer le service public sur l'épreuve du permis B pour réduire les délais et donc les coûts.** Les candidats confrontés à des délais d'attente de plusieurs mois sont contraints pour maintenir leur niveau en conduite de prendre de très nombreuses leçons. La réforme vise à rendre les inspecteurs du permis(IPCSR) de conduire plus disponibles pour faire passer cette épreuve en générant plus de place d'examen, les délais seront réduits. En Moselle, ce délai a pu être réduit à 55 jours en moyenne grâce à la mobilisation des IPCSR qui effectuent dorénavant 13 examens de la catégorie voitures de tourisme par jour.
- promouvoir la conduite accompagnée, la conduite accompagnée dès 15 ans.** Dans le cadre de la refonte de l'examen du permis de conduire, l'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans contre 16 ans auparavant. Les jeunes candidats au permis de conduire qui choisiront cette formule pourront passer le permis plus tôt, dès 17 ans et demi, afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité. L'objectif est de porter le nombre de jeunes bénéficiant de la conduite accompagnée de 30 à 50% d'ici à fin 2017.
- les résultats disponibles en ligne.** Depuis le 19 janvier 2015, les candidats à l'épreuve du permis de conduire peuvent consulter leur résultat sur internet. Rapide et très pratique, ce nouveau service permet non seulement de savoir si le candidat est reçu mais lui permet aussi de télécharger son permis probatoire et de suivre la fabrication de son permis en ligne.

Régulation des transports exceptionnels

L'année 2015 a été marquée par la nécessité de s'approprier et d'alimenter la base de données routières du nouveau logiciel TE-net de traitement des dossiers, tout en assistant et en incitant les entreprises de transports à l'utiliser ce nouveau support 'dématérialisé' pour formuler leurs demandes.

Le pôle Transports Exceptionnels(TE) délivre environ 2 500 arrêtés et avis de Transports Exceptionnels par an : 70 à 80% de ces autorisations sont instruites à l'échelle d'itinéraires inter-départementaux, au départ de la Moselle ou en provenance de ses frontières avec le Luxembourg et l'Allemagne.

Le Pôle TE instruit et délivre également les demandes de dérogations de transport de marchandises les dimanches et jours fériés: en 2015, cela a concerné environ 75 demandes.



Perspectives 2016

L'harmonisation des évaluations par centre d'examen et l'amélioration du système formation/évaluation engagées depuis 5 ans vont être poursuivies durant toute l'année 2016 « objectif plus ou moins 5 points d'écart sur le même centre d'examen ». Cette mesure sera accompagnée des objectifs suivants :

- tendre vers le délai de 45 jours maximum pour la représentation à l'examen en cas d'échec, au lieu de 55 actuellement,
- poursuivre la dématérialisation des documents administratifs et procédures d'examens,
- finaliser de la création du guichet unique,
- extension du centre d'examen de Pouilly dédié pour l'agglomération Messine,
- externaliser l'épreuve théorique générale (ETG), prévisions (juin ou septembre),
- augmenter l'activité du suivi d'enseignement des EECA.

Missions de la DDT dans ce domaine

Chargé des fonctions support au sein de la DDT, le Secrétariat Général pilote l'ensemble des moyens mis à disposition des services.

- il pilote chaque année les dialogues de gestion en lien avec les responsables de programme afin d'ajuster au mieux les moyens avec l'évolution des missions,
- il conduit la gestion des ressources humaines (évolution de carrière des agents, mobilités, promotion, recrutement et suivi des vacataires, ...) ainsi que l'action sociale au service des agents,
- il assure le suivi budgétaire et exerce le contrôle interne comptable,
- il conduit l'expertise juridique pour le compte des services ainsi que le suivi des contentieux et les poursuites en droit pénal,
- il pilote les actions de communication externe (relations médias, participation aux actions de communication de la préfecture, alimentation du site internet de la préfecture, ...) et interne (Intranet, journal interne, ...),
- il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

quelques chiffres...

217 agents en 2015

moyenne d'âge par agent : 50,7ans

Formation : 550 jours de formation, 138 agents formés, 3,99 jours moyens de formation par agents

Faits marquants 2015

Bien vivre son travail au quotidien : la promotion du bien-être au travail à la DDT Moselle

Validé lors du CHSCT de novembre 2014, le plan d'actions sur la Qualité de Vie au Travail est mis en œuvre chaque année. A l'issue d'une phase diagnostic sur le bien-être au travail, la DDT Moselle a mis en place un certain nombre d'actions dès 2014. En 2015, les actions ont concerné :

Des actions individuelles déployées en faveur des agents :

- des entretiens individuels pour les agents en difficulté avec une psychologue clinicienne sont désormais en place,
- la mise en place en octobre d'« entretien sur la pratique professionnelle » : échange avec une psychologue du travail, sous la forme d'un coaching individuel.

Des actions collectives pour améliorer notre organisation

- démarrage du processus GAPP - groupe d'analyse des pratiques professionnelles

Mis en place en janvier 2015, ce groupe permet à tous les agents de s'exprimer librement (hors hiérarchie) sur les problèmes rencontrés dans leurs activités (gestion du stress, conflits, prise de recul, ...). Il est animé par une psychologue clinicienne dans une dynamique participative pour favoriser le « travailler ensemble » au sein de la structure. 4 groupes ont ainsi été créés pour un total de 29 agents sur un rythme mensuel en 2015.

- un « diagnostic sur les missions et pratiques »

Il a été initié en 2015 afin de répondre à la problématique « surcharges de travail » issue de l'analyse de l'enquête bien-être au travail en DDT Moselle. Des unités de chaque service ont contribué à ce diagnostic analyser, évaluer et identifier les points forts et les risques potentiels dans la gestion des ressources humaines afin de prévenir les risques psychosociaux.

- des actions spécifiques en faveur de l'encadrement :

Dans un contexte de réorganisation, les membres du CODIR se devaient d'intégrer une posture ajustée et de mieux appréhender les missions managériales. L'accompagnement visait à :

- acquérir la posture appropriée d'un cadre de 2ème niveau en particulier

dans la conduite du changement, - « favoriser le travailler ensemble » et la cohésion de l'équipe de direction à travers une culture interne commune. Concernant les autres cadres, une démarche de co-développement a été mise en place début 2015 en vue d'améliorer les pratiques professionnelles des cadres de proximité par le partage d'expérience entre pairs.

Le plan d'actions égalité professionnelle

La DDT s'est distinguée par l'établissement d'un plan d'action égalité professionnelle comprenant 16 mesures concrètes structurées autour de 5 axes de priorité :

- assurer une meilleure représentation des femmes en catégorie A et B : la DDT s'est engagée à accompagner son personnel pour la réussite de leurs concours, une préparation spécifique en interne a été engagée pour nos agents de catégorie C qui passent l'examen professionnel (12 femmes sur 13 stagiaires),
- encourager la mixité des métiers : une édition spéciale de notre journal interne sera consacrée à des portraits croisés f/h sur les métiers,
- promouvoir une culture partagée de l'égalité professionnelle : conférence autour de l'égalité femme/homme,
- lutter contre les violences faites aux femmes et les stéréotypes. Nous avons sollicité à cette occasion le soutien de la délégation régionale aux droits des femmes,
- favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée : l'adoption d'une charte du temps est la mesure principale de ce 5ème axe : elle préconise la maîtrise des horaires de travail, la professionnalisation de la conduite des réunions (Codir de 2 h), le bon usage des nouveaux outils de communication.



Faits marquants 2015

Un meilleur accueil des personnes à mobilité réduite

Fin 2015, à la demande de la DDT, le Conseil Départemental de Moselle a financé et réalisé les travaux de mise en accessibilité des sanitaires du rez-de-chaussée de la DDT. Afin d'utiliser au maximum l'espace déjà existant, tout en conservant une séparation des toilettes par sexe, l'espace WC et l'espace lavabo ont été fusionnés afin de permettre, dans chaque sanitaire, le retournement d'un fauteuil roulant (espace circulaire de 1,5m).

Un espace libre de 1,30 x 0,80 m est également présent à côté de chaque WC afin de permettre un transfert du fauteuil roulant vers le WC. Des barres d'appui ont également été installées pour faciliter ce transfert.

La DDT s'engage dans la transition énergétique : mise en service d'un véhicule électrique

La loi sur la transition énergétique que les véhicules à faibles et très faibles émissions, dont les véhicules électriques, seront les piliers de la mobilité de demain. La DDT a fait l'achat en 2015 d'une Renault électrique ZOE qui devient le mode de transport privilégié pour les petits trajets. Un vélo électrique est également mis à disposition des agents pour les petits trajets.



Une communication interne et externe renforcée pour toujours plus de transparence sur les missions de la DDT

La communication a été très active en 2015 avec, en plus de l'organisation des manifestations traditionnelles (sortie de service, vœux, marché de Noël, rencontres sportives...), l'appui à l'organisation d'un certain nombre de journées ou réunions techniques (ADS, réunions d'information 57 minutes, signature Charte du temps, jeu concours sur la déontologie...), la gestion et l'amélioration de notre intranet et l'alimentation du site internet, la réalisation du rapport d'activité 2014, du journal interne, de divers documents de communication (plaquettes, affiches, flyer, timbre, carte de vœux...). En externe, valorisation des actions de communication auprès de la Préfecture par la contribution à la Lettre de l'Etat et les relations médias-Préfecture. En juin 2015, un nouveau réseau « communication » avec un référent dans chaque service a été créé. Ce nouveau réseau doit permettre, avec la chargée de communication, de parfaire notre efficacité dans ce domaine en participant à la mise en œuvre de la stratégie de communication des services.

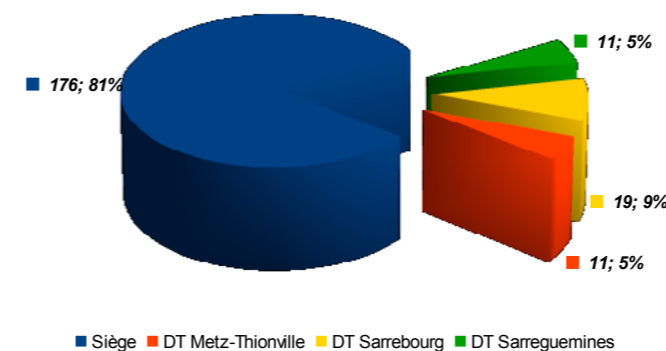
Perspectives 2016

En matière de qualité de vie au travail :

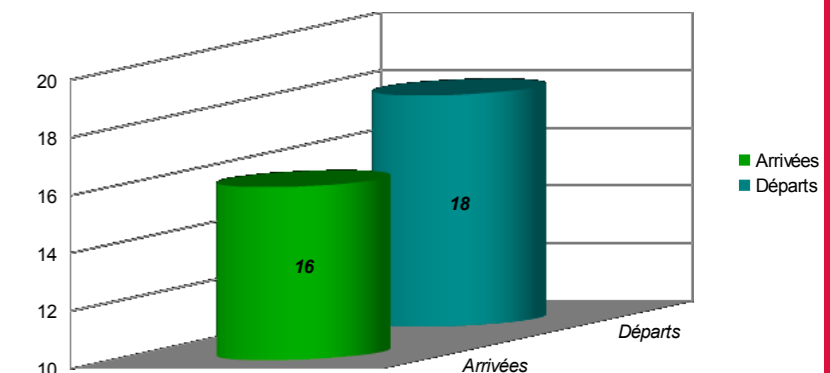
- poursuite des actions spécifiques en faveur de l'encadrement : un séminaire et des formations-actions sur le thème « ajuster notre expertise et notre posture managériales » seront organisés au bénéfice de tous les cadres de la DDT (hors CODIR) de fin mars à mi-mai. Le séminaire des cadres du 8 mars en a constitué le point de départ,
- poursuite des actions individuelles déployées en faveur des agents : entretiens individuels pour les agents en difficulté, mise en place d'« entretien sur la pratique professionnelle »,
- poursuite des actions collectives lancées pour améliorer notre organisation : processus GAPP, suivi de la situation des missions et pratiques, accompagnement d'unités (réflexion sur l'organisation).

En matière de communication, lancement de la Dépêche Des Territoires 57, une lettre d'information de l'action du service d'économie rurale, agricole et forestière adressée directement à tous les professionnels des filières agricoles et forestières.

Nombre d'agents par site en 2015



Mouvements 2015



Glossaire

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
POS : Plan d'Occupation des Sols
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
SCOTAM : SCOT de l'Agglomération Messine
PLH : Programme Local de l'Habitat
ZAC : Zone d'activité Commerciale
TCSP : Transport Collectif en Site Propre
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Pein
COFIL : Comité de Pilotage
CC : Communauté de Communes

MISEN : Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
PAOT : Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées
SEAFF : Syndicat Intercommunal Eau & Assainissement Fontot Vallée de la Fensch
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
ARS : Agence Régionale de la Santé

PNA : Plans Nationaux d'Action
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine
EIN : Evaluation des Incidences Natura 2000
ICPE : Installations Classées au regard de la Protection de l'Environnement
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
PDRR : Programme de Développement Rural Régional
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDCEA : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles
CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
ENE : Engagement National pour l'Environnement
RLP : Règlement Local de Publicité extérieure
CRENA : Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée

CEE : Certificat d'Economie d'Energie
CLTE : Contrat Local de Transition Energétique
GES : Gaz à Effet de Serre
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PREH : Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat
TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

PAC : Politique Agricole Commune
PSE : Plan de Soutien à l'Elevage
FAC : Fond d'Allègement de la Charge
FASS : Fond d'Action Sanitaire et Social
MSA : Mutualité Sociale Agricole
TFNB : Taxe Foncière propriété Non Baties
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCOP : Surface Céréales Oléo Protéagineux
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt

Planification
aménagement
et
connaissance
des territoires

Politique
de l'eau

Protection
des milieux
naturels et
des paysages

Transition
énergétique

Agriculture
et forêts

Glossaire

ADIL : Agence Départementale d'Informations sur le Logement
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ARS : Agence Régionale de Santé
CA : Communauté d'Agglomération
CAF : Caisse d'allocations Familiales
CAVF : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
CD : Conseil Départementale
CUS : Convention d'Utilité Sociale
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT : Direction Départementale des Territoires
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
HI : Habitat Indigne
HLM : Habitation à Loyer Modéré
Loi SRU : Loi relative à la solidarité et au Renouveau Urbain
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
OPAH : Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat
ORI : Opération de restauration immobilière
PACOD : Programme d'Amélioration des Copropriétés dégradées de Metz-Borny
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLHIND : Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Dément
POPAC : Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés
RU : Rénovation Urbaine

ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
NPNRU : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
QPV : Quartiers Politique de la Ville
SA : Société Anonyme

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CRC : Contrôle des Règles de Construction
ERP : Etablissement Recevant du Public
RDPIE : Responsable Départemental de la Politique Immobilière de l'État

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CDRNM : Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs
CSSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
PIG : Projets d'Intérêt Général
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
PPRM : Plan de Prévention des Risques miniers
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
IRI : Risque Important d'Inondation

EECA : Etablissement d'Enseignement de la Conduite Automobile
ETG : Epreuves Théoriques Générales
PL : Poids Lourds
IPCSR : Inspecteur du Permis de Conduire Sécurité Routière
DSCR : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière
TE : Transport Exceptionnel

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CODIR : Comité de Direction

Logement
Habitat

Rénovation
urbaine

Accessibilité
Construction

Prévention des
risques et
gestion
de crise

Education,
sécurité et
circulation
routière

Vie du service



Direction Départementale des Territoires de la Moselle

17 quai Paul Wiltzer 57 036 Metz cedex 01
standard : 03 87 34 34 34
télécopie : 03 87 34 34 05
adresse mail : prenom.nom@moselle.gouv.fr
site internet : www.moselle.gouv.fr

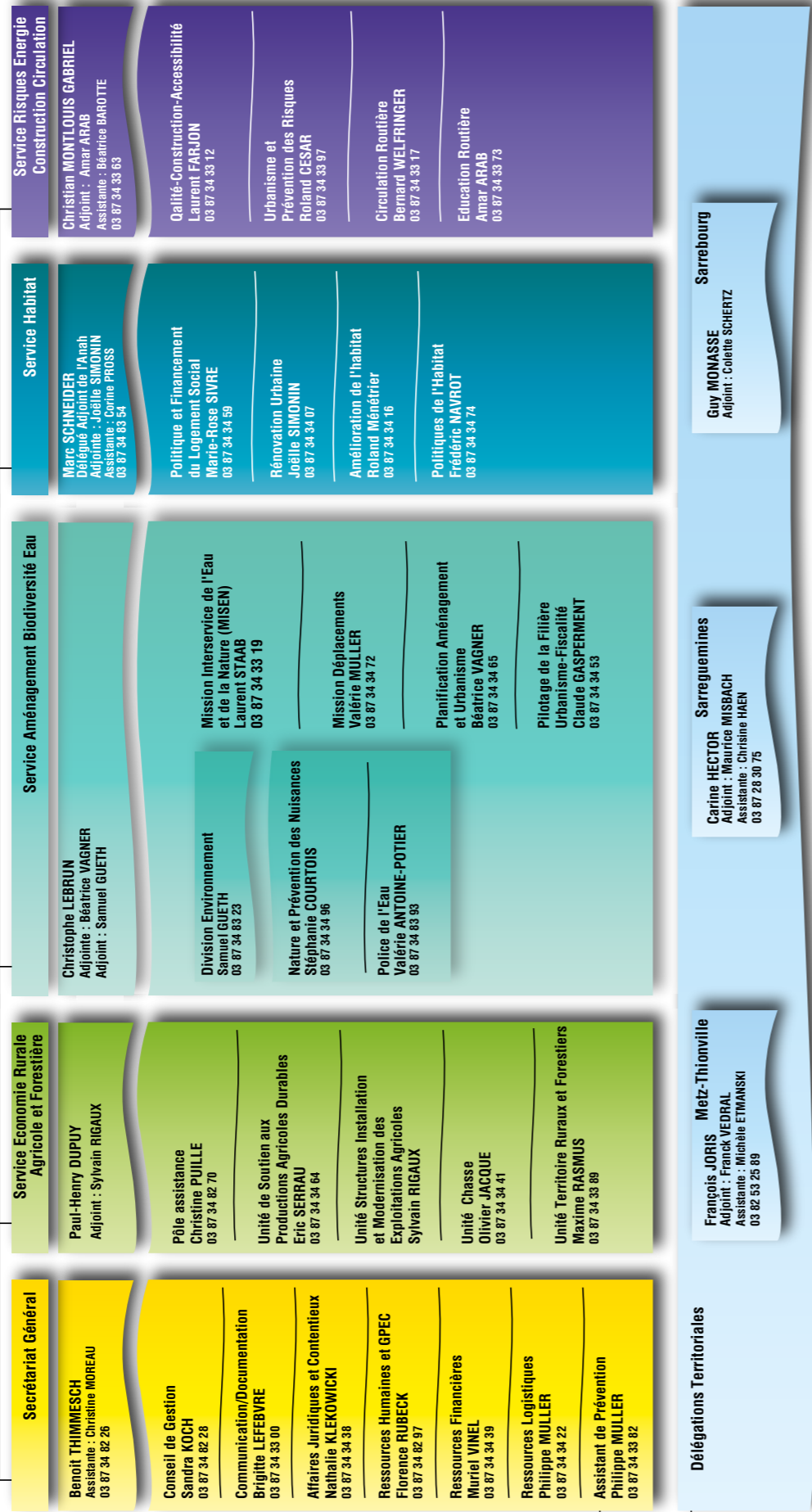
Pilotage de l'Animation Territoriale
Planification Aménagement
et Urbanisme
Béatrice VAGNER
03 87 34 34 65
ADS et Coordination des avis DDT
Claude GASPERMENT
03 87 34 34 53
Habitat
Marie-Rose SIVRE
03 87 34 34 59

Directeur Départemental des Territoires
Björn DESMIET
Directeur Départemental des Territoires Adjoint
Directeur des Délégations Territoriales
Marc MENECHIN
Assistante : Christine MOREAU 03 87 34 33 34

**Observatoire des Territoires
et Prospectives**
Roland VANDE-MAELE
03 87 34 34 34

Architecte conseil
Martine WEISSMANN
Paysagiste conseil
Bruno TANANT
Assistante : Pierrette ROUSSEAU
03 87 34 34 00

Organigramme



mise à jour le 26 janvier 2016 (effectif le 16 février)

**Direction Départementale
des Territoires de la Moselle**
17 quai Paul Wiltzer
BP31035
57036 Metz cedex 01



Délégations Territoriales

